

**Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région d'Arveyres**

Siège social :  
Mairie – 33 500 ARVEYRES

Bureaux :  
12 bis, Route de Libourne – 33750 ST-GERMAIN-DU PUCH

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DU 28 SEPTEMBRE 2023**

**EAU POTABLE – ASSAINISSEMENT COLLECTIF –  
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Date de la convocation : 22 septembre 2023

L'an deux mil vingt et trois, le 28 du mois de septembre à 17h30, les membres du Comité Syndical se sont réunis en séance ordinaire au Bâtiment Syndical à SAINT GERMAIN DU PUCH, sous la présidence de Monsieur **Bernard GUILHEM**, Président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région d'Arveyres.

<b>MEMBRES PRESENTS</b>	<b>POUVOIR DE</b>
GUILHEM Bernard	
WALTON Samuel	
THARAUD Hervé <i>(jusqu'à D AEP n°025/2023 inclus)</i>	LAFORST Claude
BOISARD Joachim	
BLOT Eric	
CADILLON Jean-Paul	TITE William
MASSIAS Michel	
MAUREY Ludovic	
CAZENAVE Didier	
LELEU Pascal	
PREVOT René	
FROMENTIER Jacky <i>(jusqu'à D AEP n°024/2023 inclus)</i>	
DUBREUIL Thierry	
CHALLENGEAS Renaud	
DEROSE Jean-Robert	
LAMAISON Jean-Luc	
HOUELBECK Mickaël	
VIANDON Catherine <i>(jusqu'à D AEP n°025/2023 inclus)</i>	
CHABANAIS Guy	
BALLESTER Pierrick	
PLATON Serge	TRAVAILLOT Josette
RIBES Eve	
MERCIER-LACHAPELLE Bernard	

Invités présents :

- Monsieur **Laurent KERMABON** - Vice-président à l'eau, à l'assainissement, à l'environnement et à la transition écologique - CALI
- Monsieur **Jean-François STARCK** – SOCAMA Ingénierie
- Monsieur **Patrice LAVISSE** – PPS Collectivités
- Messieurs **Franck BERNET**, **Serge LAPORTE** et **Patrick BOMBEAU** – SUEZ Eau France

Assistait à la réunion :

- Monsieur **Nicolas EVEN** – Directeur.

- Ordre du jour :

<b>Approbation du PV du 15 juin 2023</b>	
<b>Délibérations</b>	
<i>Numéro</i>	<i>Objet</i>
AEP 022/2023 AC 018/2023	Délibérations modificatives n°2 en eau potable et en assainissement collectif
AEP 023/2023	Attribution de Marché d'études en eau potable : Mission de Maîtrise d'Œuvre des Travaux du Forage de substitution de CADARSAC
AEP 024/2023	Adhésion au Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde (SDEEG)
AEP 025/2023 AC 019/2023	Rapports Annuels du Délégué (RAD) 2022 en eau potable et en assainissement collectif
AEP 026/2023 AC 020/2023 ANC 007/2023	Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2022 en eau potable, en assainissement collectif et en assainissement non collectif
<b>Questions diverses</b>	

A dix-sept heures et trente minutes,

Monsieur **Bernard GUILHEM** ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux délégué(e)s.

Il rappelle que les conditions de quorum et de pouvoir ne sont plus sous contraintes sanitaires et précise que le quorum est atteint (voir page 1).

Comme indiqué dans le PV du 30 novembre 2021, les séances des Comités Syndicaux seront enregistrés afin d'assurer une restitution intégrale des débats.

## Désignation du secrétaire de séance

-

## Modification des Statuts

-

## Agence de l'Eau Adour Garonne : Appel à Projets – Economies et efficience de l'eau

-

## Approbation du PV

Monsieur le Président fait appel à candidature pour assurer le secrétariat de la séance. A défaut de candidat, une désignation par ordre alphabétique des communes présentes est proposée.

Monsieur **René PREVOT** délégué de GREZILLAC est désigné comme secrétaire de séance. **René PREVOT** accepte cette tâche.

Il est alors procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour de la séance.

Monsieur le **Président** rappelle aux membres présents la modification des Statuts engagée suite à l'adhésion de la CALI à notre structure. Les 6 membres ont validé ces modifications qui ont été entérinées par la Préfecture de la Gironde le 11 septembre dernier.

### Actualités

#### Modification des Statuts

- Suite à l'adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de la CALI à notre structure, le SIAEPA de la Région d'Arveyres est devenu un **syndicat mixte fermé**
- Les Statuts proposés mettent à jour les adhérents et confirment le mode de représentation des communes et de la communauté d'agglomération.
- Les 6 membres : **CALI – BARON – CAMIAC ET SAINT DENIS – GREZILLAC – GUILLAC – LUGAIGNAC** ont été invités à délibérer sur cette modification et ont donné leur accord.
- Un **arrêté préfectoral du 11 septembre 2023** acte ces nouveaux statuts qui ont été transmis par les services de l'Etat aux 6 membres.

4

Monsieur le **Président** donne la parole à Monsieur le **Directeur** pour évoquer l'Appel à Projets (AAP) de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Monsieur le **Directeur** indique aux membres présents que cet AAP fait suite aux annonces formulées dans le courant du mois de février dernier par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour permettre aux différents maîtres d'ouvrages, notamment les collectivités, d'engager des actions en faveur des économies d'eau visant à préserver la ressource. Cet AAP s'articule en 4 phases avec un suivi par un Comité de Sélection. Compte-tenu des délais contraints et du peu

de communication de l'Agence de l'Eau Adour Garonne sur cette démarche, le Syndicat a adressé le 22 septembre dernier aux 18 communes un courrier et des documents informatifs présentant cet AAP. L'objectif étant pour les communes ayant déjà engagé une réflexion (sans toutefois avoir de projet finalisé) de pouvoir se positionner via une lettre d'intention avant le 30 septembre 2023. Sur le volet « Economies d'eau dans les collectivités », l'optimisation de l'arrosage des espaces verts ou l'efficacité de l'usage de l'eau dans les bâtiments collectifs peuvent être éligibles. Le Syndicat s'est positionné sur la future ressource de substitution de CADARSAC, les usages alternatifs (REUT) à mettre en œuvre notamment sur VAYRES et une campagne de sensibilisation aux économies d'eau auprès des acteurs publics et privés. Un projet finalisé sera à déposer d'ici au 30 août 2024.

## Actualités

### Appels à Projets – Economies et efficacité de l'eau

- AAP porté par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne avec pour prospective l'adaptation au changement climatique
- Volet « Economies d'eau dans les collectivités » : Optimisation de l'arrosage des espaces verts, efficacité de l'usage d'eau potable dans les bâtiments collectifs (bâtiments publics, établissements scolaires, logements sociaux ...), ...

Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4
Ouverture de l'appel à projets > 10 mai 2023	Lettre d'intention avec un projet à préciser > dépôt de la demande avant le 30 septembre 2023	Finalisation des dossiers de demande d'aide > dépôt de la demande avant le 30 août 2024	Décision de financement de mai 2023 à décembre 2024
Suivi par un Comité de Sélection			

- Le maître d'ouvrage doit être le porteur du projet :  
⇒ Courrier du 22/09/2023 adressé aux Mairies

5

Monsieur le **Président** indique que c'est bien au maître d'ouvrage de l'opération de déposer le projet.

Monsieur le **Directeur** confirme ce principe.

**Jean-Luc LAMAISON** souligne le délai trop court d'information entre la réception du courrier du Syndicat et la lettre d'intention à déposer auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Il s'interroge également sur le projet du Syndicat concernant les économies d'eau dans les bâtiments publics.

Monsieur le **Directeur** répond qu'il s'agit de mettre en place une campagne de sensibilisation auprès des acteurs publics et privés.

**Jean-Luc LAMAISON** précise que cette campagne pourrait rejoindre les différents projets communaux. Il ne comprend pas pourquoi entre le 10 mai et le 22 septembre aucune information n'a été transmise aux communes qui sont peu en lien direct avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne. La commune de NERIGEAN est très sensibilisée à cette problématique mais malgré une lettre d'intention rédigée, elle ne pourra prétendre à ces aides. Un projet intercommunal travaillé depuis le 11 mai et regroupant plusieurs mairies aurait été plus pertinent. De plus, la commune de NERIGEAN ne dispose pas de compte permettant de déposer cette lettre d'intention sur le site dédié de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Ce projet portant sur les écoles ne pourra pas être aidé car la création et l'activation du compte nécessitent un envoi par courrier postal de la part de cet établissement incompatible avec le délai du 30 septembre 2023. Bien que les conditions d'éligibilités (économie minimum de 1000 m<sup>3</sup>) ne soient pas remplies, il aurait aimé présenter aux autres communes le détail de projet. Cet AAP relayé de cette façon par le Syndicat selon le calendrier rappelé ci-avant est soit très maladroit soit volontairement dissuasif pour les communes.

Monsieur le **Directeur** précise que le Syndicat n'a eu cette information que tardivement et qu'il l'a relayé immédiatement.

**Jean-Luc LAMAISON** s'interroge sur la date de rédaction de la lettre d'intention du Syndicat et souligne que cette situation contrainte par les délais est préjudiciable.

Monsieur le **Directeur** souligne de nouveau le manque de communication de l'Agence de l'Eau Adour Garonne sur cet AAP et comprend la difficulté des maître d'ouvrages à proposer un projet abouti. Elle aura dû informer plus largement les collectivités autres que celles classiquement en lien avec cette structure.

**Jean-Luc LAMAISON** souhaite qu'on lui confirme que le Syndicat a appris tardivement la mise en place de cet AAP et qu'il a pu déposer une lettre d'intention en rapport avec les attendus.

Monsieur le **Directeur** lui confirme.

Monsieur le **Président** propose de solliciter officiellement l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour évoquer les difficultés rencontrées par les différents maîtres d'ouvrage concernant cet AAP.

Monsieur le **Directeur** évoque la gouvernance de cet établissement composé d'élus.

**Jean-Luc LAMAISON** demande à Monsieur le Président de porter le mécontentement des élus du territoire syndical auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Il interroge les membres présents pour connaître ceux qui ont préparé leur lettre d'intention.

**Didier CAZENAVE** répond qu'il a préparé sa lettre d'intention pour la déposer ce jour via son compte existant.

Monsieur le **Directeur** précise que le compte permet d'accéder au portail des aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

**Jean-Luc LAMAISON** souligne que Didier CAZENAVE a dû déjà déposer des demandes de subventions auprès de cet établissement pour disposer d'un compte.

**Joachim BOISARD** précise que cet AAP a été évoqué pour la première fois au SMEGREG le 20 septembre.

**Jean-Luc LAMAISON** réaffirme que cette situation doit être dénoncée par Monsieur le Président en interpellant ces élus par une lettre qui pourrait être co-signée par l'ensemble des maires. Il indique que son projet avait été évoqué avec Laurent KERMABON au mois de septembre. Il aurait souhaité que celui-ci puisse être présenté aux autres communes avant d'être déposé dans le cadre de l'AAP. La multiplicité des projets au sein de notre territoire aurait donné du sens aux actions à engager vis-à-vis de la protection de la ressource en eau.

Monsieur le **Président** confirme que le Syndicat va écrire à l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour relayer ce mécontentement.

- 
- Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2023

<p><b>Le Comité Syndical adopte à l'unanimité des présents le procès-verbal de la séance du 15 juin 2023.</b></p>
---

Le **Président** remercie l'assemblée et le secrétaire de séance **Pascal LELEU**.

## Décisions modificatives

### AEP n°022/2023 – Décision modificative n°2 au Budget Primitif 2023 en Eau Potable

#### Objet :

Le Président indique aux membres présents qu'il apparaît nécessaire d'abonder et de créer :

- le chapitre *Intérêts réglés à échéance* par le chapitre *Dépenses Imprévues*,
- le chapitre *Emprunts en euros* par l'opération *Nouvelles Ressources CADARSAC*,
- l'opération *Sectorisation 2023 – Toutes communes* par l'opération *Nouvelles Ressources CADARSAC*.

#### Discussions et interventions :

Monsieur le **Président** explicite le projet de DM sur la section de fonctionnement visant à intégrer le remboursement des intérêts liés à l'emprunt 2023 et sur la section d'investissement pour prendre en compte l'annuité de ce même emprunt et une nouvelle opération de sectorisation complémentaire.

#### Décision :

Le Président expose aux membres présents qu'il apparaît nécessaire d'ajuster les prévisions budgétaires par virement de crédits d'un compte à un autre. Il est proposé les ajustements suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-66111 : Intérêts réglés à échéance	0,00 €	10 900,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total D 66 : Charges financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 900,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-022 : Dépenses Imprévues	10 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total D 022 : Dépenses Imprévues</b>	<b>10 900,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 900,00 €</b>	<b>10 900,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	9 500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total D 16 : Emprunts en euros</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2315-83 : Sectorisation 2023 – TOUTES COMMUNES	0,00 €	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-52 : Nouvelles ressources - CADARSAC	129 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>129 500,00 €</b>	<b>120 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>129 500,00 €</b>	<b>129 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité les ajustements budgétaires indiqués ci-dessus.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 26

**Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette décision modificative n°2 en eau potable.**

## AC n°014/2023 – Décision modificative n°2 au Budget Primitif 2023 en Assainissement Collectif

### Objet :

Le Président indique qu'il apparaît nécessaire d'abonder :

- le chapitre *Intérêts réglés à échéance* par le chapitre *Titres annulés (sur exercices antérieurs)*,
- le chapitre *Emprunts en Euros* par l'opération *Avenue d'Izon – IZON*,
- l'opération *Ligne 25 – VAYRES* en affectant les crédits disponibles d'autre(s) opération(s).

### Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** explicite le projet de DM sur la section de fonctionnement visant à intégrer le remboursement des intérêts liés à l'emprunt 2023 et sur la section d'investissement pour prendre en compte l'annuité de ce même emprunt et le dernier paiement sur l'opération Ligne 25.

### Décision :

Le Président expose aux membres présents qu'il apparaît nécessaire d'ajuster les prévisions budgétaires par virement de crédits d'un compte à un autre. Il est proposé les ajustements suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	2 600,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total D 66 : Charges financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>2 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 600,00 €</b>	<b>2 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	6 500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2315-1217 : Avenue d'Izon - IZON	6 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-1408 : Ligne 25 - VAYRES	0,00 €	700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-1400 : Fonds Libres - VAYRES	700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total D 23 : Immobilisations corporelles</b>	<b>7 200,00 €</b>	<b>700,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>7 200,00 €</b>	<b>7 200,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité les ajustements budgétaires indiqués ci-dessus.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 26

**Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette décision modificative n°2 en assainissement collectif.**

## Attribution de marché

Le **Président** demande à Monsieur le **Directeur** de commenter la consultation lancée en eau potable.

### Délibération n° AEP 023-2023

Attribution de marché d'études

- **Etudes – AEP – Mission de Maîtrise d'Œuvre des Travaux du Forage de substitution de CADARSAC :**
  - élaborer le cahier des charges de ces travaux,
  - analyser les offres,
  - suivre les travaux, les pompages et les traitements,
  - interpréter les pompages,
  - établir le dossier d'autorisation de mise en service.
- **Consultation :** dépôt des offres au 06/09/2023
- **Commission des Travaux :** 28/09/2023 à 17h00
- **Critères de notation :**
  - La valeur technique de l'offre \_\_\_\_\_ 70 %
  - Le prix des prestations \_\_\_\_\_ 30 %

9

Monsieur le **Directeur** décrit les objectifs de cette mission en précisant les dates de dépôts et de réunion de la Commission de Travaux. Il rappelle les critères de notation permettant de statuer sur le choix du candidat à retenir.

## AEP n°023/2023 – Mission de Maîtrise d'Œuvre des Travaux du Forage de substitution de CADARSAC

### Objet :

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical la nécessité d'une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux du Forage de substitution de CADARSAC. L'appui technique du SMEGREG accompagnera le bon déroulement de cette mission.

### Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** liste les bureaux d'études consultés avec leur proposition.

### Délibération n° AEP 023-2023

Attribution de marché d'études

- **Etudes – AEP – Mission de Maîtrise d'Œuvre des Travaux du Forage de substitution de CADARSAC :**

Bureau d'études	Offre	Tranche Ferme :		Tranche Optionnelle n°1 :		Tranche Optionnelle n°2 :		Total
		Etudes techniques préliminaires - essai de pompages		Maîtrise d'œuvre des travaux de forage d'exploitation		Elaboration des documents pour la procédure d'autorisation		
		€ HT	Mois	€ HT	Mois	€ HT	Mois	
ANTEAGROUP	Base	27 180,00	3,5	9 255,00	4	15 200,00	5	51 635,00
	Variante	7 940,00	3,5	9 255,00	4	15 200,00	5	32 395,00
CPGF HORIZON								
SUEZ (SAFEGE)								
TERRAQUA								

10

Monsieur le **Directeur** précise qu'1 seul bureau d'études a répondu à cette consultation bâtie avec le SMEGREG en proposant toutefois une offre variante associée à l'offre de base. L'idée de phaser cette mission en 3 tranches avait pour objectif de bien identifier chaque étape en conservant la latitude de choisir dès aujourd'hui le titulaire des tranches optionnelles. L'offre variante proposée limite les coûts en s'appuyant sur l'étude du SMEGREG de 2013 – maître d'ouvrage de ce forage - qu'elle compte confirmer. L'offre de base est de 51 635,00 € HT alors que l'offre variante est de 32 395,00 € HT.

**Délibération n° AEP 023-2023**

Attribution de marché d'études

- **Etudes – AEP – Mission de Maîtrise d'Œuvre des Travaux du Forage de substitution de CADARSAC :**

		ANTEA GROUP
Valeur technique 70 %	Compétence-expérience-Qualité sur 40	40
	Note méthodologique sur 30	29
	<b>TOTAL Valeur technique sur 70</b>	<b>69</b>
Prix 30 %	Prix TTC (TVA 20%)	38 874 €
	<b>Note Prix sur 30*</b>	<b>30</b>
<b>TOTAL sur 100</b>		<b>99</b>
<b>Classement</b>		<b>1</b>

**Pertinence des solutions proposées**

Solutions pertinentes proposées (nettoyage au peroxydes) pour s'adapter au contexte et optimiser le coût de l'opération préalable objet de la TF via une variante performante (- 20 000,00 € HT).

**Il est préconisé par notre appui technique – SMEGREG - de retenir la variante qui est l'offre la moins-disante et convient largement au besoin.**

11

Monsieur le **Directeur** explicite les notes attribuées en concertation avec le SMEGREG – Appui technique - et l'intérêt de retenir la variante proposée par ANTEAGROUP. Cette mission pourrait débuter très rapidement avec notamment les essais de pompage à réaliser au plus vite (période de l'année favorable).

**Décision :**

La Commission de Travaux réunie le 28 septembre 2023 a étudié les candidatures.

Afin de pouvoir engager cette mission de maîtrise d'œuvre dans les meilleurs délais, et compte-tenu de leurs inscriptions au budget primitif 2023, il est proposé au Comité Syndical de :

- Retenir le bureau d'études ANTEAGROUP pour un montant de 32 395,00 € H.T
- Autoriser le Président à signer le marché et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces études.

**VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 26**

**Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le choix du bureau d'études ANTEAGROUP pour la réalisation de cette mission.**

## Adhésion

### AEP n°024/2023 – Adhésion au Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde (SDEEG)

#### Objet :

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical notre engagement auprès du SDEEG. Afin d'être acteur de la gouvernance de ce dernier, il est proposé d'adhérer directement à cette entité pour participer au vote des délibérations des « différents collèges » (Electrification, Eclairage Public, Gaz, Bornes de Recharge pour Véhicules Electriques, Transition Energétique, Droit des Sols, Foncier, Défense Extérieure Contre l'Incendie).

#### Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** rappelle l'histoire de cet établissement et présente les domaines de compétences du SDEEG et notamment la Transition écologique et l'Urbanisme/Foncier.

#### Délibération n° AEP 024-2023 Adhésion au SDEEG

- **Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde :**
- Le SDEEG est un établissement public créé en 1937 qui exerce aujourd'hui les compétences suivantes :
  - Autorité organisatrice du service public de distribution d'électricité et de gaz,
  - Eclairage public, travaux neufs et Entretien des points lumineux,
  - Achat et vente d'énergies, gaz et électricité,
  - La Transition écologique : Efficacité énergétique, énergies renouvelables, mobilités durables,
  - Défense Extérieure Contre l'Incendie, contrôle, maintenance, travaux,
  - L'Urbanisme et le Foncier,
  - Le Système d'Information Géographique (SIG).
- La mise en place de panneaux photovoltaïque et/ou l'acquisition de véhicules propres (gaz ou électrique) associée le cas échéant à des bornes de recharge privées pourraient intéresser notre collectivité.
- Le recours au Service Foncier permettrait de régulariser via des Actes Administratifs Authentiques des transactions non finalisées par voie notariale :

Actes Fonciers	
Acte d'Acquisition simple (régularisation)	300 €
Acte d'Acquisition complexe (énumérés ci-dessus)	450 €
Acte pour collectivités non adhérentes	600 €

12

Monsieur le **Directeur** indique que la Transition écologique est un domaine transversal à l'eau potable et à l'assainissement. Pour l'Urbanisme et le Foncier, notre structure doit parfois procéder à des transactions foncières en sollicitant des Offices Notariaux. Ces dossiers mettent souvent beaucoup de temps à être finalisés. Le service Foncier du SDEEG propose la rédaction d'Actes Administratifs Authentifiés permettant d'être plus rapide dans la gestion de ces transactions. Le tarifs de ces actes est rappelé pour les adhérents et les non adhérents.

▪ **Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde :**

- L'adhésion au SDEEG pour les EPCI autres que les syndicats intercommunaux d'électrification est fonction du nombre d'habitants des collectivités.

- Pour notre collectivité (environ 26 000 habitants), le nombre de représentants est de 3 et la cotisation annuelle de 50 €/délégué soit un total annuel de 150 €.

Δ : Les personnes désignées pour représenter le Syndicat, ne doivent pas déjà être déléguées au SDEEG (représentant une autre collectivité, par exemple leur commune).

→ 2 réunions annuelles (juin et décembre).

13

Monsieur le **Directeur** précise les modalités d'adhésion à cette structure en terme de délégués (3 personnes non déléguées par une autre collectivité à cette même entité) et de cotisation annuelle (50 €/délégué soit 150 €).

Monsieur le **Président** indique que le Syndicat a récemment procédé à une régularisation d'une acquisition via le SDEEG jusqu'alors bloquée par l'Office Notarial retenu.

Monsieur le **Président** précise que la réflexion sur la désignation des délégué(e)s tend pour 2 représentants de la CALI et 1 représentant hors CALI. Il propose, de ce fait, les candidatures de **Eve RIBES**, **Catherine VIANDON** et **Hervé THARAUD**.

**Décision :**

Il est proposé au Comité Syndical de :

- décider d'adhérer au SDEEG ;
- désigner les délégués représentants du Syndicat au sein du SDEEG :
  - **Mme Eve RIBES**
  - **Mme Catherine VIANDON**
  - **M. Hervé THARAUD**
- autoriser le Président à signer toutes les formalités nécessaires à l'adhésion au SDEEG ;
- autoriser le Président à inscrire au budget les crédits correspondant au montant annuel de cette adhésion.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 26

**Le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'adhésion de la collectivité au SDEEG.**

**Observation :**

**Jacky FROMENTIER** quitte l'Assemblée et il ne participera pas aux votes des prochaines délibérations.

## Rapports d'Activités 2022

### Rapports Annuels du Délégué (RAD) 2022

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'en application de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégué est tenu de transmettre, avant le 01 juin, à la collectivité deux rapports du service d'eau potable et d'assainissement collectif retraçant les principaux événements du service de l'année écoulée.

Ces documents doivent permettre de juger de la qualité d'exécution du service et comporter un compte-rendu général, des indicateurs de performance et un compte annuel du résultat de l'exploitation de l'année 2022.

### **AEP n°025/2023 – Rapport Annuel du Délégué (RAD) 2022 en eau potable**

#### Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** précise que le rapport annuel du délégué 2022 pour le service d'eau potable a été remis à la collectivité avant le 01 juin. Assisté de **Patrice LAVISSE**, l'examen de son contenu a été fait pour vérifier les prérequis réglementaires et techniques.

**Serge LAPORTE** présente le RAD 2022 en eau potable.

Les chiffres clés sont listés :

#### Les chiffres clés

**11 976**  
clients desservis

**1 535 708 m<sup>3</sup>**  
d'eau consommée

**458,3 km**  
de réseau de distribution

**100 %**  
de conformité sur les  
analyses  
bactériologiques

2023/2022 | Présentation des RAD 2022 - Irigny

SURE

12

#### Les chiffres clés

**71,2 %**  
de rendement de réseau

**2,1733 € TTC/ m<sup>3</sup>**

Sur la base de la facture 120 m<sup>3</sup>

**3,71 m<sup>3</sup>/km/j**  
d'indice linéaire de pertes

2023/2022 | Présentation des RAD 2022 - Irigny

SURE

12

Le contrat est une Régie Intéressée de 9 ans (01/01/2018 jusqu'au 31/12/2026 + 1 an).



Le patrimoine technique est décrit :

### Le patrimoine technique en quelques chiffres

**4 Usines de production**  
(9 500 m<sup>3</sup>/j)

**2 Sites de stockage**  
(1200 m<sup>3</sup>)

202020 | Présentation des RAO RIG Lorraine

SUR2

1

### Le patrimoine technique : le parc compteurs

Parc compteurs composé de **12 799 unités**

Age moyen du parc compteur : **11 ans**

202020 | Présentation des RAO RIG Lorraine

SUR2

2

Le bilan hydraulique est précisé :

### Le bilan hydraulique 2022

☞ Rendement de réseau :	71,2 %
☞ Volumes consommés :	1 535 708 m <sup>3</sup>
☞ Volumes exportés :	685 m <sup>3</sup>
☞ Volumes produits :	2 153 323 m <sup>3</sup>
☞ Volumes importés :	3 869 m <sup>3</sup>
☞ Nombre de fuites branchements :	136
☞ Nombre de fuites canalisations :	119
☞ Linéaire de réseau ausculté :	162 556 ml

26/03/2023 | Présentation des RAO 2022 Irigny



Serge LAPORTE indique que le nombre de fuites branchements en 2022 (136) correspond à celui de 2018 avant de diminuer entre ces deux années. Pour le nombre de fuites canalisations, elles n'ont cessé d'augmenter annuellement passant de 90 en 2018 à 119 en 2022.

Le nombre d'abonnés est présenté :

### Nombre d'abonnés

Le nombre de clients	
Désignation	2022
Particuliers	11 280
Collectivités	180
Professionnels	515
Autres	1
<b>Total</b>	<b>11 976</b>

**+ 296 clients**

+ 2,6 %  
à Baron

+ 2,7 %  
à Génissac

+ 3,8 %  
à Dardenac

+ 9,1 %  
à Vayres

20/03/2023 | Présentation des RAO 2022 Irigny



Les principales statistiques clients génèrent 8 503 contacts principalement par téléphone (77%) et par internet (17%). Ces contacts concernent la facturation et la technique eau principalement.

### Les principales statistiques clients

Typologie des contacts	
Désignation	Nombre de contacts
Téléphone	6 551
Compteur	507
Internet	1 430
Visite en agence	15
<b>Total</b>	<b>8 503</b>

Principaux motifs de dossiers clients		
Désignation	Nombre de demandes	Dont réclamations
Gestion du contrat client	1 487	26
Facturation	675	493
Règlement/Encassement	1 226	61
Préstation et travaux	37	-
Information	3 250	-
Clôture d'index	245	-
Technique eau	1 991	548
<b>Total</b>	<b>8 503</b>	<b>1 128</b>

26/03/2023 | Présentation des RAO 2022 Irigny



Les volumes facturés en 2022 sont répartis selon la classification suivante. Les volumes vendus aux professionnels ont fortement augmentés sur 2022.

### Les volumes facturés en 2022

☰ Volumes vendus aux particuliers :	1 143 132 m <sup>3</sup>
☰ Volumes vendus aux collectivités :	33 730 m <sup>3</sup>
☰ Volumes vendus aux professionnels :	192 715 m <sup>3</sup>
☰ Total des volumes vendus :	1 369 576 m <sup>3</sup>



2022/2022 | Présentation des RAO 2022 - Les pages



Les remises sur fuites montrent une augmentation importante des volumes dégrévés (+ 23,5%) et du nombre de demandes (+ 3,9%).

### Les remises sur fuites

Les dégrèvements			
Désignation	2021	2022	N/N-1 (%)
Nombre de demandes acceptées	154	160	3,9%
Volumes dégrévés (m <sup>3</sup> )	87 635,1	108 242	23,5%

2022/2022 | Présentation des RAO 2022 - Les pages



Le tarif d'eau potable se décompose ainsi :

### Le tarif du service d'eau potable

Les composantes du prix de l'eau				
Dénomination	Détail prix eau	01/01/2022	01/01/2023	N+1/N (%)
Service de l'eau - Part collectivité	Part fixe (abonnement) Contrat	32	30	- 6,3%
Service de l'eau - Part collectivité	Part variable (consommation) Contrat	1,25	1,4	12,0%
Redevances Tiers	Agence de l'Eau (lutte contre la pollution) Contrat	0,33	0,33	0,0%
Redevances Tiers	Agence de l'Eau (préservation de la ressource) Contrat	0,09	0,08	- 11,1%
Redevances Tiers	TVA Contrat	0,1065	0,1133	6,4%

2,1733 € TTC/ m<sup>3</sup>

2022/2022 | Présentation des RAO 2022 - Les pages



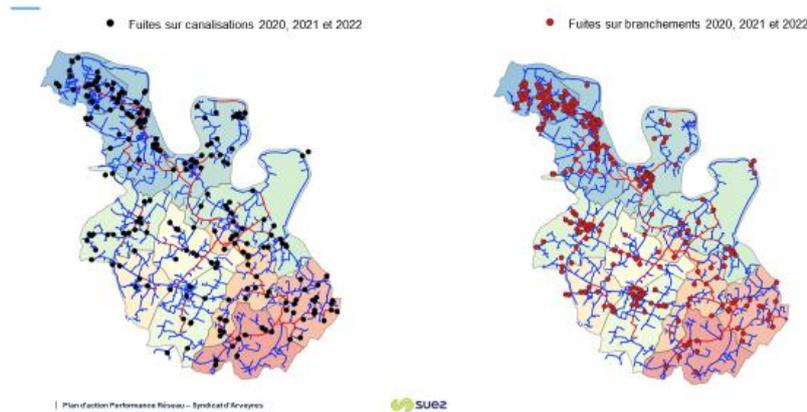
Monsieur le **Président** demande au Délégué comment il peut justifier cette perte importante de rendement.

**Franck BERNET** confirme cette baisse du rendement et l'augmentation du volume des pertes (> 600 000 m<sup>3</sup>) sur l'année 2022. Ces résultats ne sont pas bons. Suite à vos sollicitations et pour répondre à vos préoccupations, un plan d'actions a été élaboré.

**Franck BERNET** présente ce plan d'actions.

L'état des lieux comprend la localisation des fuites canalisations et des branchements recensées sur 3 ans : 2020, 2021 et 2022. Ces cartes montrent une disparité des fuites sur le territoire qui peut s'expliquer notamment par les contraintes exercées sur les réseaux (trafic routier, pression hydraulique, ...).

### Localisation des fuites



Le taux de casses du réseau peut être estimé à l'appui d'un guide de l'ONEMA (Loi Grenelle) qui fixe des objectifs de rendement pour toutes les collectivités. Ainsi, les taux de casses de référence sont pour :

- les canalisations : 0,1 fuite/km/an,
- les branchements : 5 fuites/km/an.

Au-dessus de ces valeurs, il convient de réagir or les valeurs pour le Syndicat sont :

- les canalisations : 0,26 fuite/km/an,
- les branchements : 11,3 fuites/km/an.

Ces chiffres sont assez représentatifs des collectivités similaires et géographiquement proches.

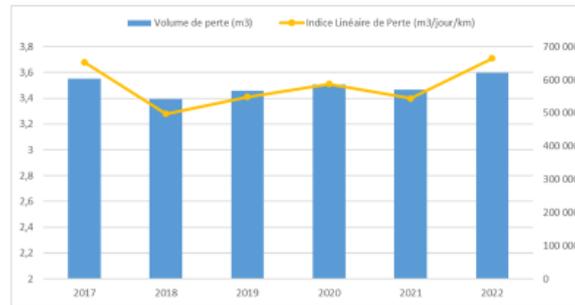
Le nombre de fuites réparées a augmenté sensiblement sur l'année 2022 atteignant un niveau très élevé. Malgré ces nombreuses réparations, le volume des pertes est très élevé.

### Taux de casses du réseau



Les pertes en eau sont mesurées par le rendement mais également par l'Indice Linéaire de Perte (ILP). Elles correspondent au différentiel entre le volume prélevé et le volume distribué.

#### Evolution des pertes en eau



Plan d'action Performance Réseau – Syndicat d'Arveyres



L'analyse des volumes perdus fait apparaître 2 catégories :

- pertes apparentes (environ 10%) : imprécision du comptage lié à l'âge,
- pertes physiques (environ 90%) : fuites.

#### Analyse des volumes perdus

##### Zoom 2022



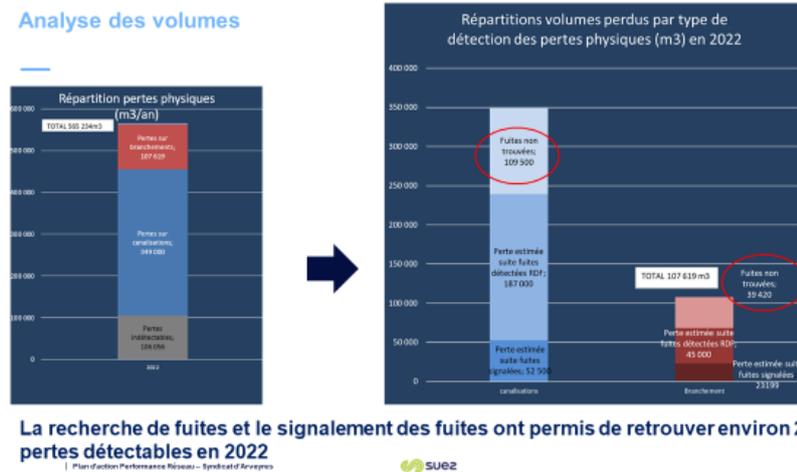
Plan d'action Performance Réseau – Syndicat d'Arveyres



Les pertes physiques peuvent se décomposer en 3 parties :

- pertes sur branchements (environ 20%) :
  - o fuites signalées,
  - o fuites trouvées suite à une recherche
  - o fuites non trouvées (recherchées ou non),
- pertes sur canalisations (environ 60%) :
  - o fuites signalées (75 en 2022),
  - o fuites trouvées suite à une recherche (44 en 2022 pour 187 000 m³)
  - o fuites non trouvées (recherchées ou non),
- pertes indétectables (environ 20%) : pertes incompressibles liées au nombre de branchements, à la longueur du réseau et la pression.

## Analyse des volumes

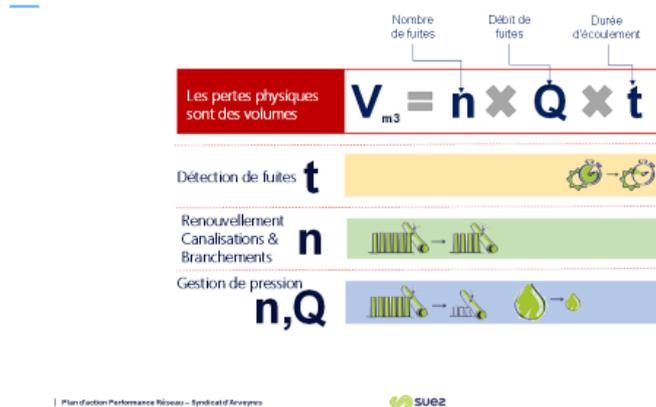


La recherche de fuites et le signalement des fuites ont permis de retrouver environ 2/3 des pertes détectables en 2022

A ce jour, les interventions de SUEZ sont efficaces sur les 2/3 des fuites. Des actions importantes doivent être menées sur les fuites non trouvées en intensifiant la recherche.

Le plan d’actions s’articule sur plusieurs leviers car les pertes physiques sont des volumes définis par un nombre de fuite, un débit de fuite et une durée d’écoulement.

## Comment améliorer la performance d'un réseau d'eau potable ?



La recherche de fuite doit être plus intensive et efficace. L’objectif de SUEZ est de faire 200 kms de recherche de fuites par an (+ 50%) pour économiser 70 000 m³.

### Levier n°1 : TROUVER PLUS DE FUITES

#### AUGMENTER ET AMELIORER LA RECHERCHE DE FUITES

Action 100 % SUEZ - Immédiate

Objectifs :

- 200 kms de recherche de fuites par an (+50 %)
- 70 000 m³ de pertes en moins



La sectorisation permet de trouver plus rapidement les fuites. SUEZ propose de réduire la taille de 3 secteurs dans des délais courts avec pour objectif d'économiser 50 000 m<sup>3</sup>.

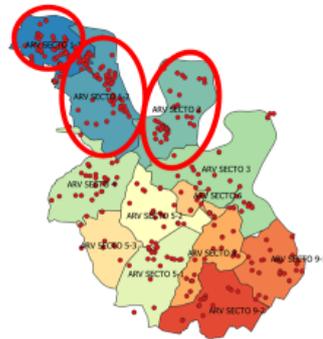
#### Levier n°2 : TROUVER LES FUITES PLUS VITE

##### AMELIORER LA SECTORISATION DU RESEAU

Investissement Syndicat – Exploitation Suez

Objectifs :

- Réduire la taille de 3 secteurs
- Mise en service début 2024
- 50 000 m<sup>3</sup> de pertes en moins



Plan d'action Performance Réseau – Syndicat d'Arveyres



La réduction de pression dans les réseaux permet de diminuer le volume de fuite et les contraintes sur les réseaux. Deux secteurs ont été identifiés par SUEZ (> 6 bars) pour étudier la mise en place d'outils dédiés à cette modulation permettant d'économiser 45 000 m<sup>3</sup>. L'étude diagnostique en cours permettra de confirmer grâce au modèle hydraulique la faisabilité de ces aménagements.

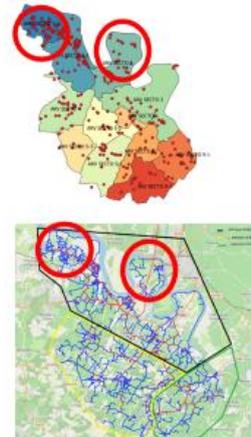
#### Levier n°3 : PERDRE MOINS D'EAU SUR TOUTES LES FUITES

##### REDUIRE LA PRESSION SUR DEUX SECTEURS

Investissement Syndicat – Exploitation Suez

Objectifs :

- 2024
- 45 000 m<sup>3</sup> de pertes en moins



Plan d'action Performance Réseau – Syndicat d'Arveyres



Le renouvellement des réseaux et des branchements permet de réduire le nombre de fuites. Cette gestion patrimoniale est de la responsabilité de la collectivité. SUEZ accompagnera cette démarche en proposant des analyses multicritères.

#### Levier n°4 : REDUIRE LE NOMBRE DE FUITES

##### POURSUIVRE, CIBLER ET AUGMENTER LE RENOUVELLEMENT DU RESEAU

Investissement Syndicat – Appui de Suez pour la définition du plan de renouvellement

Objectifs :

- 2024
- Effort de long terme

Plan d'action Performance Réseau – Syndicat d'Arveyres



La synthèse de ce plan d'actions décrit les aménagements et les engagements à court et moyen terme. En complément, une veille sur les travaux reste active pour signaler à la collectivité toute dégradation précoce sur des équipements récemment mis en œuvre (fuites récurrentes sur des réseaux, ...).

#### Plan d'actions - Synthèse

Plan d'actions court terme 2023/2024 pour 2024	Plan d'actions moyen terme 2024 pour impact 2025	Plan d'actions long terme 2023 et années suivantes
<ul style="list-style-type: none"> <li>Accentuer la recherche de fuites active</li> <li>Maintenir la rapidité &amp; qualité des réparations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sous-sectoriser pour avoir des secteurs plus petits</li> <li>Mettre en place les projets de gestion de pression (réduction ou modulation)</li> <li>Maintenir la recherche de fuite active</li> <li>Maintenir la rapidité &amp; qualité des réparations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmenter le taux de renouvellement des canalisations</li> <li>Cibler le plan de renouvellement des conduites</li> <li>Veiller à la qualité de réalisation des travaux de renouvellement</li> </ul>
Objectif 2024 : 550 000 m <sup>3</sup> de pertes en réseaux (ILP à 3,3 m <sup>3</sup> /km/j)	Objectif 2025 : 460 00 m <sup>3</sup> de pertes en réseaux (ILP à 2,75 m <sup>3</sup> /km/j)	Objectif : ILP < 2,5 m <sup>3</sup> /km/j avant fin 2027

Plan d'action Performance Réseau – Syndicat d'Avignon



Monsieur le **Président** rappelle au Délégué que lors de la présentation du RAD 2021, il avait été demandé par le Comité Syndical de travailler à l'amélioration du rendement de réseau. Le constat de ce jour montre une baisse importante de ce rendement sur l'exercice 2022 qui n'a engendrer de la part du Délégué qu'une réaction au dernière trimestre 2023 ne pouvant être salvatrice qu'à compter de l'exercice 2024. Le renouvellement de réseau est une priorité de la collectivité qui a engagé depuis 2020 de lourds investissements qui n'empêchent pas l'augmentation du nombre et du volume de fuite. Le rôle du Délégué est aussi d'accompagner la collectivité pour optimiser la pertinence de ces renouvellements en partenariat avec le maître d'œuvre et le bureau d'études en charge du diagnostic.

**Jean-Luc LAMAISON** nomme publiquement le Délégué de « mauvais » depuis 4 ans. Franck BERNET n'a pas répondu à la demande du Président sur les 100 000 m<sup>3</sup> de fuites supplémentaires. Les sollicitations récurrentes auprès du Délégué pour qu'il s'améliore sont restées vaines. Les arguments avancés ne sont pas recevables et les actions auraient dues être engagées bien avant. Ce constat est rapporté en dehors de cette Assemblée et il espère que la CALI avec son représentant Laurent KERMABON pourra faire évoluer cette situation. Le résultat de l'exercice 2022 montre que nos usagers ont limité leur consommation et c'est très positif. La collectivité, a contrario, a consommé davantage. Il y a 12 000 abonnés qui consomment en moyenne 124 m<sup>3</sup>. Le réseau public en proportion perd chaque année devant chaque compteur 54,53 m<sup>3</sup> (l'équivalent d'une piscine). L'ILP ramène les pertes à la strate du territoire. La population augmente régulièrement démontrant que ces pertes sont trop importantes. Dans d'autres collectivités, les élus ont su gagner 6 points de rendement. La collectivité a fait des efforts qu'il faut intensifier. Le contrat de délégation n'est pas assez pénalisant pour le Régisseur. Toutefois, des travaux de renouvellements de branchement se sont bien déroulés sur la commune de NERIGEAN et il tient à saluer Patrick BOMBEAU de SUEZ. Il espère que les tarifs pratiqués ont été les plus intéressants pour la collectivité. Cette mandature 2020-2026 ne doit pas être inutile et il est là pour faire bouger les lignes.

Monsieur le **Président** précise que ces mises au point ont été formulées auprès de SUEZ. Il précise que le secteur technique est performant ce qui n'est pas le cas du secteur administratif.

**Serge PLATON** indique que le constat de cette situation a été parfaitement posé par Monsieur le Président et Jean-Luc LAMAISON.

**Jean-Luc LAMAISON** souligne que le Délégué devrait prendre conscience de la colère des élus et chercher à s'améliorer.

**Jean-Robert DE ROSE** souligne la complexité de ce type de délégation. Il reproche plutôt les délais d'intervention (traitement des fuites, ...) et de mise en œuvre des aménagements proposés (modulation de pression, ...).

Monsieur le **Président** confirme ce manque d'actions. Elles auraient déjà dû être engagées depuis longtemps.

**Jean-Robert DE ROSE** s'attriste de ces résultats qui sont difficilement explicables aux administrés qui ont fait des efforts pour limiter leur consommation.

**Joachim BOISARD** rappelle que la réduction de pression avait déjà été évoqué l'année dernière. Cette solution n'avait recueilli de validation des partenaires. Or, en Régie Intéressée, ce sont bien les élus qui décident. Bien que le Délégué ait été recadré en Bureau Syndical pour son exploitation, les investissements sont à réaliser par la collectivité.

**Jean-Luc LAMAISON** souligne que Monsieur le Président a demandé au Délégué de nous proposer des axes d'amélioration. La situation est alarmante depuis quatre ans et il convient de réagir et de le dire publiquement.

**Joachim BOISARD** confirme que cette situation n'est pas acceptable.

**Pierrick BALLESTER** propose de revoir le plan d'actions en terme de planning. Les délais sont trop longs et le calendrier d'intervention doit être plus précis.

**Catherine VIANDON** demande pourquoi la réduction de pression, qui permet une économie potentielle de 45 000 m<sup>3</sup>, est compliquée à mettre en œuvre sur un délai court (avant 2024). Des actions auraient pu être enclenchées bien avant la diffusion des résultats de l'exercice 2022 compte-tenu des problèmes identifiés et de plus en plus prégnant.

**Franck BERNET** répond et confirme que la situation sur ce service est mauvaise. La FNCCR publie une grille qui classe le rendement du Syndicat en médiocre. Il reconnaît que cette étude qui a mené à la proposition du plan d'actions aurait pu être faite plus tôt. Il précise que l'année 2022 a été impactée par des problèmes de ressources humaines et d'efficacité sur la recherche de fuite. L'action prioritaire annoncée est bien la recherche de fuite a intensifiée qui se déploie dès aujourd'hui en toute transparence (restitution régulière des investigations auprès de la collectivité). Le plan d'actions ne permettra pas d'influer sur le rendement 2023 qui sera probablement très proche de celui de 2022. La modulation de pression consiste à équiper le réseau d'hydro-stabilisateur(s) qui vont impacter la distribution. Il convient de s'assurer au préalable que ces impacts ne dégradent pas la qualité du service (respect de la pression de service, impact sur les équipements ménagers, ...). La modélisation du réseau commandée dans le cadre du diagnostic en cours permettra de valider les propositions du plan d'actions sur le volet modulation de pression. Il conclut par un remerciement à Jean-Luc LAMAISON pour ses propos sur les équipes travaux managées par Patrick BOMBEAU.

**Didier CAZENAVE** confirme la professionnalisme de Patrick BOMBEAU.

**Jean-Luc LAMAISON** indique que l'ILP (m<sup>3</sup>/km/jour) s'est dégradé passant de 3,28 en 2018, 3,41 en 2019, 3,51 en 2020, 3,40 en 2021 et 3,71 en 2022. L'étude de l'ONEMA est antérieure à 2020 et ces propositions d'actions auraient pu être annoncées plus tôt.

**Franck BERNET** ne peut que confirmer ce constat.

**Jean-Luc LAMAISON** remercie l'Assemblée pour ces différents prises de paroles. Il mentionne que la CALI a amélioré son rendement.

**Laurent KERMABON** félicite l'Assemblée pour ces échanges sur ces enjeux prioritaires que sont la prévention des fuites et la préservation de la ressource en eau. Il s'interroge sur les fuites de branchement et sur le traitement employé sur le Syndicat en soulignant que le bioxyde de chlore a engendré de nombreuses problématiques. Auquel cas, il pourrait être intéressant d'évoluer vers du chlore gazeux ou autres pour assurer une désinfection sans impacter les branchements.

Monsieur le **Directeur** précise que le bioxyde de chlore n'a jamais été utilisé sur notre territoire. Les traitements en place sont à l'hypochlorite de sodium.

**Eric BLOT** s'interroge sur le constat porté sur les nouvelles conduites qui génèrent des fuites. Il demande si ce problème est appréhendé pour les travaux passés et futurs.

**Franck BERNET** précise que ces travaux sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la collectivité.

Monsieur le **Directeur** répond qu'une problématique de fuite(s) (5 casses) est apparue sur une canalisation posée en 2014 dans le cadre du programme FARR (Fond d'Aides pour le Renouvellement des Réseaux) sur la commune de GREZILLAC. Ces travaux ayant moins de 10 ans, les garanties de l'entreprise de travaux mais aussi ces fournisseurs de matériaux seront appelées. SUEZ nous a alerté sur la récurrence des fuites sur ce tronçon qui ont occasionnées des volumes de perte importants. Notre délégataire a également mesuré les pressions sur ce tronçon qui restent très limitées et parfaitement compatibles avec les types de canalisations mises en œuvre.

**Jean-François STARCK** complète ces propos par une suspicion plus forte sur la qualité des matériaux mis en œuvre avec probablement un ou des lots défectueux. L'expertise technique permettra de statuer sur les problématiques et les responsabilités des intervenants.

**Patrice LAVISSE** résume le contexte en rappelant l'évolution entre les exercices 2021 et 2022. Le linéaire de réseau ausculté par SUEZ est passé de 160 kms en 2020 à 50 kms en 2021 ce qui n'a permis de trouver que 3 fuites. Le rendement est calculé sur la période de relève des compteurs entre l'année n-1 et l'année n. Le rendement 2022 est donc calculé sur la période mai 2021 à mai 2022. Le déficit de recherche de fuite sur l'année 2021 a eu un impact sur le rendement 2022. La sous-sectorisation, la modulation de pression et une plus grande réactivité pour les réparations proposées seront des outils pertinents pour optimiser la recherche de fuite. Le renouvellement de réseaux de 0,6 % est important sur 2022 mais il convient de poursuivre et d'accélérer ces investissements. Le financement de ceux-ci nécessite d'adapter la tarification de l'eau potable qui s'inscrit pour le Syndicat dans un prix moyen en rapport avec d'autres territoires.

**Jean-Luc LAMAISON** complète cette analyse en précisant que le RPQS 2022 mentionne un réseau « médiocre » qui ne permet pas de qualifier le Syndicat de bon élève.

Monsieur le **Président** synthétise les actions de SUEZ qui doivent s'engager immédiatement pour trouver les 70 000 m<sup>3</sup> de fuite et les 45 000 m<sup>3</sup> économisables par la réduction de pression pour maximiser les effets positifs dès le RAD 2023 (1 trimestre).

**Franck BERNET** répond que ces investigations sur 200 kms sont à l'échelle d'une année et non d'un trimestre. Les actions engagées sur le dernier trimestre 2023 bénéficieront au RAD 2024 compte-tenu de la méthode de calcul du rendement décrite par Patrice LAVISSE précédemment. Toutefois, les fuites trouvées et réparées d'ici à la fin de l'année 2023 contribueront à la préservation de la ressource en eau.

**Jean-Luc LAMAISON** mentionne l'impact de la disponibilité de la ressource en eau pour l'aménagement des territoires et notamment pour le PLUi de la CALI. Les constructions seront limitées sur les 13 communes par l'Etat sans engagement de réduire drastiquement les fuites d'ici 2025. Les logements sociaux à compléter par certaines communes et la création d'une zone d'activités pourraient être compromis. Il souhaite connaître les entreprises qui ont été accueillies sur le territoire en 2022.

**Franck BERNET** reconnaît la nécessaire anticipation des actions à entreprendre pour répondre aux enjeux. Il ne faut plus attendre la publication des RAD qui génère un décalage temporel important.

**Jean-Luc LAMAISON** demande à Monsieur le Président que SUEZ vienne présenter au printemps 2024 les résultats des premières actions entreprises.

**Monsieur le Président** précise que des réunions régulières (mensuelles) sont organisées entre le Bureau Syndical et SUEZ pour évoquer les problématiques.

**Jean-Luc LAMAISON** rappelle que le seul organe délibérant est le Comité Syndical et qu'il est indispensable que les travaux du Bureau Syndical lui soit communiqué avec une fréquence à minima tous les 6 mois.

**Monsieur le Président** propose au vote ce RAD 2021 en indiquant qu'il s'agit de se prononcer sur le formalisme du document et non sur le fond.

**Jean-Luc LAMAISON** indique que le vote doit aussi porter sur le fond et les éléments présentés. Son vote portera sur les résultats figurant dans ce rapport.

#### **Décision :**

Le Président indique à l'Assemblée que le rapport annuel du délégataire a été transmis à la collectivité qui a pu, avec l'aide de notre assistant conseil PPS Collectivités, en examiner le contenu et apprécier la véracité des informations fournies.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à la majorité des présents ce Rapport Annuel du Délégué pour l'année 2022.

VOTE - CONTRE : 10 ABSTENTION : 0 POUR : 15

**Le Comité Syndical approuve à la majorité des présents le Rapport Annuel du Délégué pour l'année 2022 en eau potable.**

**Hervé THARAUD, Ludovic MAUREY, Pascal LELEU, Thierry DUBREUIL, Jean-Luc LAMAISON, Mickaël HOUELBEK, Guy CHABANAIS et Serge PLATON votent contre ce rapport.**

#### **Observation :**

**Hervé THARAUD et Catherine VIANDON quittent l'Assemblée et ils ne participeront pas aux votes des prochaines délibérations.**

## AC n°019/2023 – Rapport Annuel du Déléataire (RAD) 2022 en assainissement collectif

### Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** précise que le rapport annuel du délégataire 2022 pour le service d'assainissement collectif a été remis à la collectivité avant le 01 juin. Assisté de **Patrice LAVISSE**, l'examen de son contenu a été fait pour vérifier les prérequis réglementaires et techniques.

**Serge LAPORTE** présente le RAD 2022 en assainissement collectif.

Les chiffres clés sont listés :

#### Les chiffres clés



20/09/2023 | Présentation des RAD 2022 Lesepm

SURE2

14

#### Les chiffres clés



20/09/2023 | Présentation des RAD 2022 Lesepm

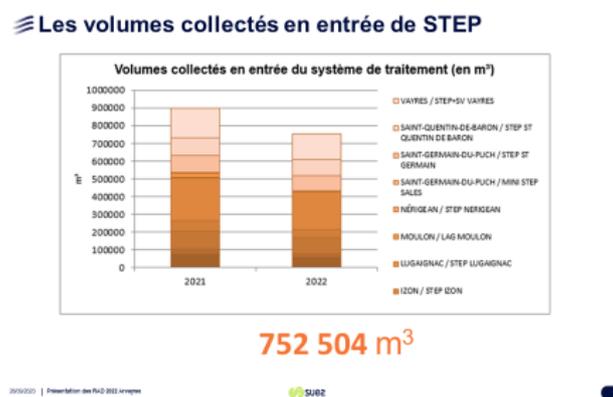
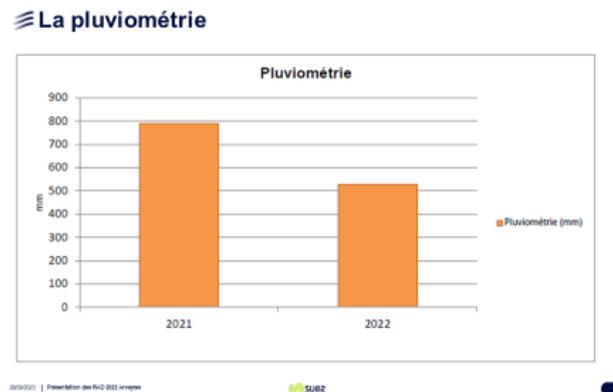
SURE2

14

Le contrat est un Affermage de 12 ans (01/09/2011 jusqu'au 31/08/2023 + 4 mois).



Le bilan hydraulique est précisé :



### Non conformités

**Lagune Arveyres (3/10/22) :** Lors du bilan – Forte chaleur et peu de débit hydraulique ont conduit au développement de micro algues (Eau verte)

**Lagune Port du Noyer (3/05/22):** Peu de débit à la pose du débitmètre par notre labo ce dernier à fait barrage donc débit non mesurable

**Lagune de Moulon :** Pas de flux hydraulique du fait des déperditions hydraulique au niveau du process (Pb d'étanchéité des lagunes)

Serge LAPORTE indique que les non conformités sur les lagunages sont principalement liées aux fortes chaleurs.

Les principales statistiques clients génèrent 8 503 contacts principalement par téléphone (76%) et par internet (15%). Ces contacts concernent la facturation et la technique assainissement principalement.

### Les principales statistiques clients

Typologie des contacts	
Désignation	Nombre de contacts
Téléphone	3 897
Counter	387
Internet	776
Visite en agence	9
<b>Total</b>	<b>5 999</b>

Principaux motifs de dossiers clients		
Désignation	Nombre de demandes	Doit réclamations
Gestion du contrat client	484	27
Facturation	560	396
Règlement/Encaissement	1 143	58
Prestation et travaux	173	-
Information	2 541	-
Technique assainissement	188	175
<b>Total</b>	<b>5 089</b>	<b>657</b>

Le tarif de l'assainissement collectif se décompose ainsi :

### Le tarif du service d'assainissement collectif

Les composantes du prix de l'assainissement				
ARVEYRES	Détail prix assainissement	01/01/2022	01/01/2023	NN-1 (%)
Service de l'assainissement collectif - Part délégataire	Part fixe (abonnement)	73,20	77,60	6,00%
Service de l'assainissement collectif - Part collectivité	Part fixe (abonnement)	32,00	30,00	-6,25%
Service de l'assainissement collectif - Part délégataire	Part variable (consommation)	1,8444	1,6905	-8,02%
Service de l'assainissement collectif - Part collectivité	Part variable (consommation)	0,8000	0,8000	0,00%
Rédevances Tiers	Agence de l'Eau (modernisation des réseaux de collecte)	0,2500	0,2500	0,00%
Rédevances Tiers	TVA	0,3771	0,3644	-3,37%

**4,0081 € TTC/ m<sup>3</sup>**

**Monsieur le Président** déplore que SUEZ ne fasse pas de retour plus argumenté sur les intrusions d'eaux parasites notamment dans le système sous-vide présent sur IZON et VAYRES (quantification des volumes, localisation précise, moyens à mettre en œuvre, ...). De multiples sollicitations ont déjà été formulées à ce sujet.

**Serge LAPORTE** répond que l'assainissement sous vide est impacté par des eaux parasites d'origines multiples (submersion des conduites-boîtes de branchement-tampons, ruissellement, mauvais raccordement, ...). Un état patrimonial est en cours portant sur les équipements et le génie civil. A l'appui d'une programmation ciblée, des contrôles (test à la fumée, contrôle de raccordement, ...) sont réalisables.

**Monsieur le Président** souhaite un recensement précis des problématiques (à l'échelle des équipements) avant d'engager les travaux/investigations nécessaires.

**Serge LAPORTE** précise que des investigations ont déjà été faites. Il est nécessaire de rapidement prévoir une programmation concertée et ciblée sur les points sensibles identifiés.

**Monsieur le Président** rappelle que les crises précédentes ont sollicitées des moyens humains, techniques et financiers importants. Le Syndicat a payé 63 000 € pour les derniers pompages.

**Serge LAPORTE** précise que ces pompages sont dues aux eaux parasites et non à un défaut de fonctionnement du système sous vide. Il indique que ni le Syndicat, ni le Délégué ne sont responsables de ces eaux parasites.

**Jean-François STARCK** rappelle qu'un diagnostic périodique réglementaire est en cours sur les communes d'IZON et de VAYRES. Il permettra de compléter l'audit patrimonial du Délégué en identifiant des zones sensibles aux eaux parasites. L'étude se déroule sur une année et les premiers résultats seront connus au début de l'année 2024.

**Monsieur le Président** propose au vote ce RAD 2022.

#### **Décision :**

Le Président indique à l'Assemblée que le rapport annuel du délégué a été transmis à la collectivité qui a pu, avec l'aide de notre assistant conseil PPS Collectivités, en examiner le contenu et apprécier la véracité des informations fournies.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité ce Rapport Annuel du Délégué pour l'année 2022.

VOTE -            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0            POUR : 22

**Le Comité Syndical approuve à l'unanimité des présents le Rapport Annuel du Délégué pour l'année 2022 en assainissement collectif.**

## Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) 2022

Le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport intégrant la note d'information 2022 produite par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet de délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes et aux communautés adhérentes pour être présenté à leur conseil dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport doit être public et permet d'informer les usagers de ce service.

### **AEP n°026/2023 – Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) 2022 en eau potable**

#### Discussions et interventions :

**Patrice LAVISSE** présente le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2022 gérée en Régie Intéressée de 9 ans (01/01/2018 jusqu'au 31/12/2026).

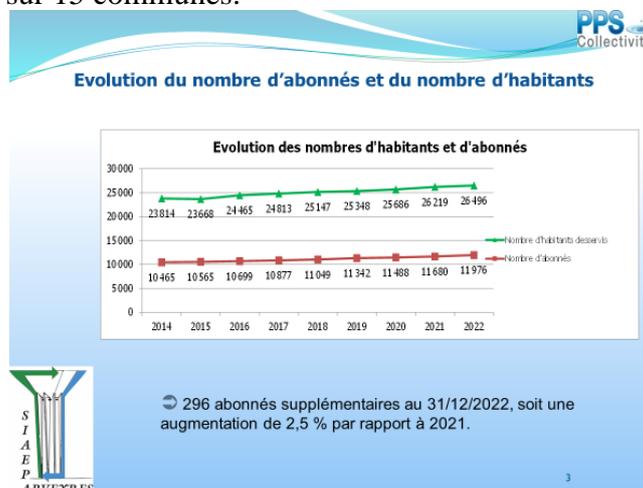
**S.I.A.E.P.A de La Région d'Arveyres**

**Service exploité en régie intéressée**

- Exploitant : SUEZ
- Date d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2018
- Date de fin : 31 décembre 2026
- Avenant 1 signé en 2022 avec effet au 1/1/2023 : installation de la télérelève des compteurs, mise en place d'un coefficient de performance sur le recouvrement des impayés et extension du contrat d'un an jusqu'au 31/12/2027.

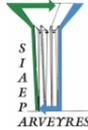
2

L'évolution du nombre d'habitants et du nombre d'abonnés montre une croissance de 2,5 % avec une progression sur 15 communes.



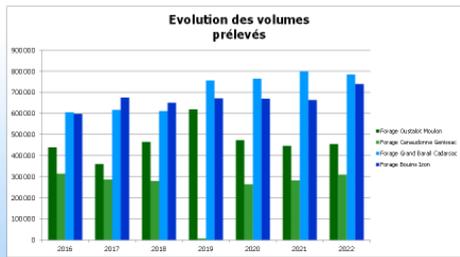
Répartition des abonnés par commune

Nombre d'abonnés par commune	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021	répartition en 2022 par commune
Arveyres	950	954	950	957	988	1005	1011	0,6%	8,4%
Baron	439	443	443	475	482	501	514	2,6%	4,3%
Cadarsac	149	149	146	146	146	147	150	2,0%	1,3%
Cadarsac et St Denis	159	159	158	159	162	164	163	-0,6%	1,4%
Croignon				1	0	1	1	0,0%	0,0%
Daignac	217	216	218	214	218	222	224	0,9%	1,9%
Dardonnac	50	50	51	52	52	53	55	3,8%	0,5%
Espiet	296	303	309	314	319	320	321	0,3%	2,7%
Genissac	823	835	838	858	858	890	914	2,7%	7,6%
Genissac	351	358	356	352	353	353	355	0,5%	3,3%
Guiljac	85	86	83	84	83	89	90	2,3%	0,8%
Izon	2302	2367	2439	2549	2601	2619	2656	1,4%	22,2%
Lugaignac	192	190	192	197	198	200	204	2,0%	1,7%
Moulon	494	495	502	500	519	527	529	0,4%	4,4%
Nerigeon	395	398	402	402	403	411	409	-0,5%	3,4%
St Germain du Puyh	980	1001	1016	1045	1049	1057	1085	2,6%	9,1%
St Quentin de Baron	940	958	975	998	1021	1045	1044	-0,1%	8,7%
Tizac de Carton	149	152	152	155	156	164	168	2,4%	1,4%
Veyres	1695	1733	1789	1844	1840	1873	2043	9,1%	17,1%
Total	10 699	10 877	11 049	11 342	11 488	11 680	11 976	2,5%	100,0%



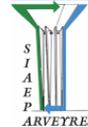
L'évolution des volumes prélevés fait apparaître que les forages de Grand Barrail à CADARSAC et les Bouins à IZON sont les plus utilisés.

Evolution des volumes prélevés



Augmentation de 4,5% des volumes prélevés entre 2021 et 2022

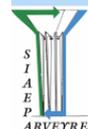
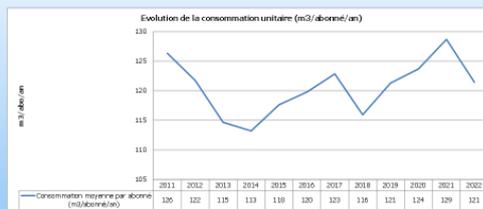
Volumes prélevés (m3)	2021	2022	Variation N/A-1	répartition 2022
Forage Oustalot Moulon	446 290	455 206	2,0%	19,6%
Forage Canaudonne Genissac	282 555	310 570	9,9%	13,6%
Forage Grand Barrail Cadarsac	798 920	784 814	-1,8%	34,3%
Forage Bouins Izon	663 725	739 552	11,4%	32,3%
Total volumes prélevés	2 191 490	2 290 142	4,5%	100,0%



L'évolution des volumes consommés ont augmenté par rapport à 2021 : + 4,5 %. Il est à noter que les volumes de service (nettoyage des réservoirs, purges, essais de poteaux incendie, ...) ont connu une baisse importante. Les volumes consommés autorisés ont diminué de 1,8 %.

Evolution des volumes consommés et de la consommation par abonné et par an

En m3 sur la période de relevé (365 jours)	2018	2019	2020	2021	2022	Evo 2022/2021
Volumes comptabilisés sur 365 jours	1 280 876	1 375 846	1 420 830	1 502 878	1 454 493	-3,2%
Volumes consommés sans comptage	45 000	47 606	44 426	44 897	41 873	-6,7%
Volumes de service du réseau	23 600	29 798	36 478	44 564	39 342	-11,7%
Volumes consommés autorisés (m3)	1 349 476	1 453 250	1 501 734	1 592 339	1 535 708	-3,6%
Evolution N/N-1	-3,3%	7,7%	3,3%	6,0%	-3,6%	

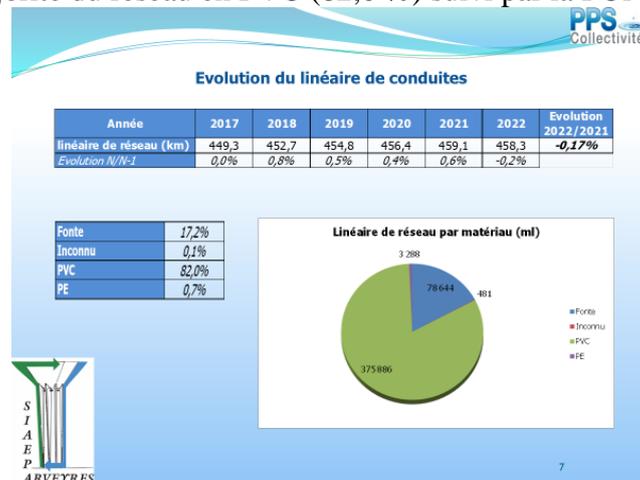


Laurent KERMABON s'interroge sur les volumes autorisés maximum sur le territoire.

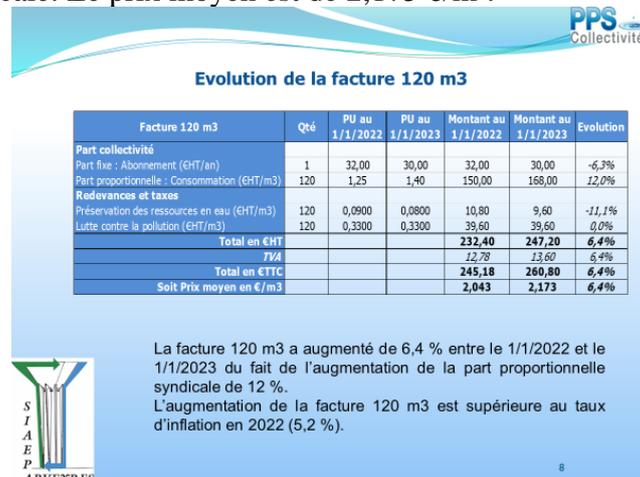
Patrice LAVISSE précise qu'il s'agit des volumes consommés autorisés (volumes consommés réels + volumes non comptés) et que les volumes prélevés sont réglementés par des autorisations préfectorales.

L'évolution de la consommation unitaire augmente depuis 2018 mais commence à diminuer sur cet exercice pour atteindre 121 m<sup>3</sup>/abonné/an en 2022 (valeur proche de l'année 2017).

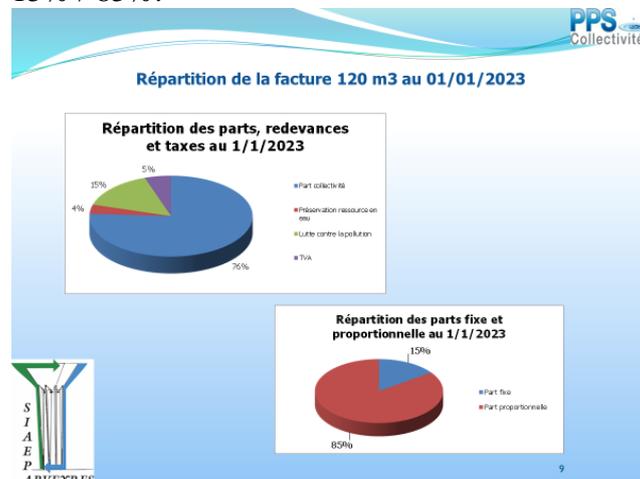
L'évolution du linéaire de conduites montre une diminution de 0,17 % (liée aux mises à jour du SIG) avec une majorité du réseau en PVC (82,0 %) suivi par la FONTE (17,2 %).



La facture 120 m<sup>3</sup> augmente en 2022 de 6,4 % (15 €) du fait de la hausse de la part proportionnelle syndicale. Le prix moyen est de 2,173 €/m<sup>3</sup>.



La répartition des parts montre que les trois quarts de la facture est perçue pour la collectivité (il n'y a pas de part délégataire en régie intéressée). La répartition entre la part fixe et part proportionnelle est de 15% / 85%.



Les recettes de la collectivité ont augmenté de 2,8 % soit 2 162 099 € en 2022 exclusivement due à l'évolution des volumes.

Les recettes de l'exploitant ont augmenté de 8,5 % soit 1 174 101 € en 2022 principalement due à un rattrapage de facturation et aux travaux attribués à l'exploitant .

**PPS**  
Collectivités

### Evolution des recettes

Recettes de la collectivité				
	2020	2021	2022	variation 2021/2020
Recettes de vente d'eau				
Recettes vente d'eau domestiques	2 076 875	2 102 957	2 162 099	2,8%
dont participations		68 000		
Régularisations des ventes d'eau (+/-)				
<b>Total recettes collectivité</b>	<b>2 076 875</b>	<b>2 102 957</b>	<b>2 162 099</b>	<b>2,8%</b>
Recettes de l'exploitant				
	2020	2021	2022	variation 2021/2020
Exploitation du service				
Partie fixe facturée	739 324	737 964	859 614	16,5%
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>739 324</b>	<b>737 964</b>	<b>859 614</b>	<b>16,5%</b>
Autres recettes				
Travaux attribués à titre exclusif (branchements)	212 204	266 418	208 282	-21,8%
Travaux attribués à titre exclusif (autres)			205 279	
Facturation et recouvrement de la redevance	24 177	8 049	8 206	2,0%
Autres produits accessoires	92 212	69 870	97 999	40,3%
<b>Total des recettes exploitant</b>	<b>1 067 917</b>	<b>1 082 301</b>	<b>1 174 101</b>	<b>8,5%</b>

10

**Patrice LAVISSE** présente les indicateurs de performance : qualité de l'eau, performance du réseau et taux de renouvellement du réseau.

L'eau est d'excellente qualité avec des bilans microbiologiques et physico-chimiques conformes à 100 % sur l'année 2022.

**PPS**  
Collectivités

### Résultats du contrôle réglementaire

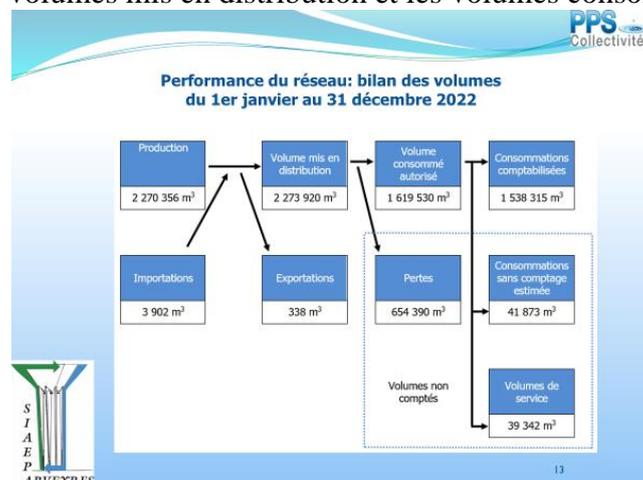
Analyses	2019	2020	2021	2022	Variation
<b>1- Microbiologie</b>					
nombre de prélèvements réalisés	60	54	56	76	<b>35,7%</b>
nombre de prélèvements non-conformes	0	0	0	0	
<b>2- Paramètres physico-chimiques</b>					
nombre de prélèvements réalisés	21	17	20	21	<b>5,0%</b>
nombre de prélèvements non-conformes	0	0	0	0	

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5 000 habitants ou produit plus de 1 000 m<sup>3</sup>/jour :

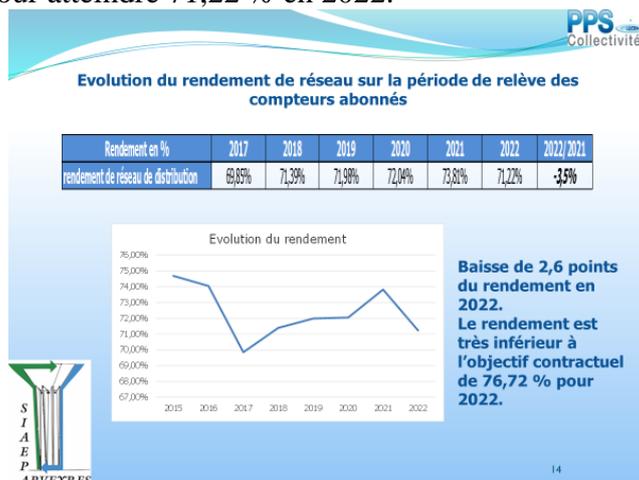
Analyses	2019	2020	2021	2022	Variation
Taux de conformité - Microbiologie (P101.1)	100%	100%	100%	100%	<b>0%</b>
Taux de conformité - Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%	100%	100%	<b>0%</b>

12

Le bilan des volumes fait apparaître un volume de pertes important de 654 390 m<sup>3</sup> résultant de la différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés autorisés.



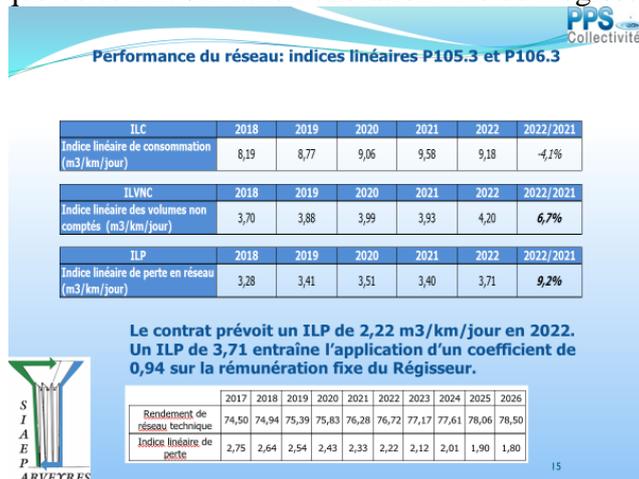
Le rendement est très inférieur aux exigences contractuelles (76,72 % en 2022) avec une baisse de 2,6 points pour atteindre 71,22 % en 2022.



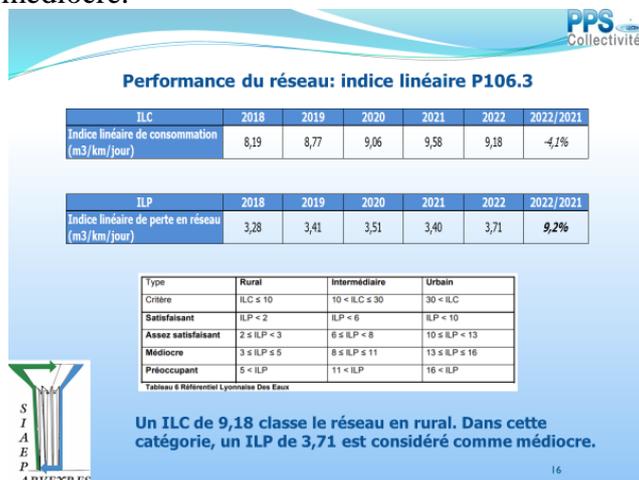
Les indices linéaires pour 2022 sont les suivants :

- ILC : 9,18
- ILVNC : 4,20
- ILP : 3,71

Pour rappel, l'objectif de fin de contrat pour l'ILP est de 1,8 (2,22 en 2022). Un coefficient de pénalité (0,94) s'applique de ce fait sur la rémunération fixe du Régisseur.



L'ILC classe notre collectivité à la frontière du « rural » et de l'« intermédiaire » considérant l'ILP de 3,71 comme médiocre.



La sectorisation est complète sur le territoire. Une étude sous-sectorisation et de modulation de pression sont à engager.

**PPS**  
Collectivités

### Performance du réseau: indice d'avancement sectorisation

Indicateur	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation
Indice d'avancement sectorisation	100%	60%	100%	100%	100%	100%	0,0%

0%	Pas de sectorisation
10%	Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation
30%	Sectorisation en cours
40%	Sectorisation existante
60%	Sectorisation existante fonctionnelle
100%	Suivi annuel des données

**Dans le but d'améliorer la recherche préventive de fuites et le rendement de réseau, une étude de sous-sectorisation et de modulation de pression, est en cours.**

17

Le taux moyen de renouvellement de réseau est de 0,63 %.

**PPS**  
Collectivités

### Indicateur de renouvellement de réseau

Indicateur P107.2	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire de réseau renouvelé en ml	3 361	5 364	1 265	629	2 093	5 100
Taux calculé de renouvellement	0,70%	0,86%	0,64%	0,53%	0,55%	0,63%

**Le taux moyen de renouvellement des réseaux a augmenté et est de 0,63 % en 2022 (5 100 ml renouvelés en 2022).**

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseau (hors linéaire de branchements) renouvelé au cours des cinq dernières années, par la longueur du réseau.

18

Les travaux engagés en 2022 et projetés en 2023 sont décrits ci-après :

**PPS**  
Collectivités

### Travaux engagés en 2022

Eau potable	Montant et nature des travaux engagés par la collectivité
Libellé	CA 2022
OP 100 - Fonds libres : Toutes communes : Divers travaux	182 450,05 €
OP 51 - Izon : Uchamp	654,21 €
OP 60 - Génissac : Route de Moulon	412 368,60 €
OP 61 - Arveyres : LD Sambosse	161 084,96 €
OP 66 - Guillac : LD Carnet	96 622,10 €
OP 67 - Schéma d'alimentation en eau potable	13 423,67 €
OP 69 - Génissac : LD Moulin du Sud	1 144,86 €
OP 73 - Génissac : Lotissement Léo Droayn	17 879,45 €
OP 76 - Izon - ZA la Landotte	10 038,30 €
OP 77 - Lugaignac - LD Au Perrey	203 740,13 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 099 406,33 €</b>

Renouvellement de l'année	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
Installations	0
Réseaux	0
Branchements	5 912,82
Compteurs	17 028,37
<b>Total</b>	<b>22 941,19</b>

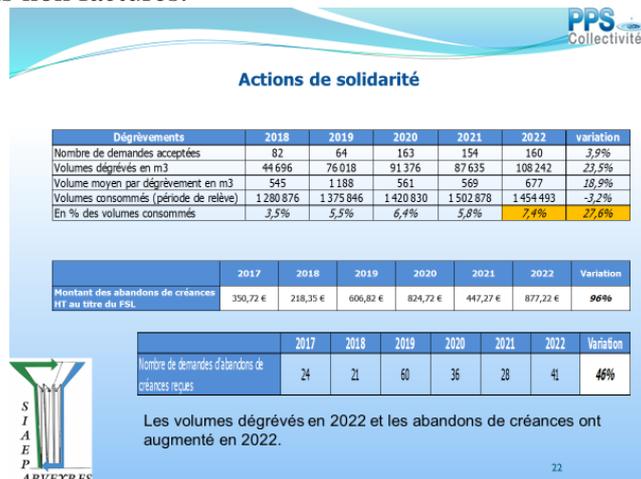
19



La dette est en légère augmentation par rapport aux années précédentes.



Le taux d'impayés de 3,3 % reste très élevé et peut s'expliquer par la loi Brottes qui interdit la fermeture des branchements. Le pourcentage de volumes dégrévés de 7,4 % correspond à des volumes comptés mais non facturés.



La télérelève va permettre de limiter ces volumes.

**Franck BERNET** indique qu'à ce jour 50 usagers équipés ont reçu des SMS pour les avertir d'une suspicion de fuite en partie privée.

**PPS**  
Collectivités

**Taux d'impayés**

€00	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Évo 2022/2021
Taux d'impayés	ND	1,67%	ND	2,15%	2,72%	3,02%	3,30%	-13,60%
Montant des Impayés TTC au 31/12/N	ND	ND	ND	ND	ND	106 000 €	91 670 €	-13,53%
CA TTC hors travaux de l'année N-1	ND	ND	ND	ND	ND	2 777 874 €	2 700 128 €	0,08%
Créances irrécouvrables (€)	32619 €	18948 €	756 €	9082 €	8136 €	52967 €	32711 €	-38,24%
Montant des créances hors travaux supérieures à 6 mois (€ TTC)	102 981 €	158 908 €	110 415 €	53 914 €	121 428 €	230 105 €	257 230 €	11,79%
Taux de créances irrécouvrables		0,85%	0,03%	0,33%	0,31%	1,91%	1,18%	-38,28%

**SUEZ n'avait pas précisé le taux d'impayés en 2018. Le taux d'impayés a augmenté entre 2017 et 2021. Il a baissé entre 2021 et 2022. Il est de 3,30 % en 2022.**

23

**Monsieur le Président** propose au vote ce RPQS 2022.

### Décision :

Le Président indique que le Cabinet Conseil PPS Collectivités, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services pour l'eau potable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité ce Rapport Prix et la Qualité du Service pour l'année 2022.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 22

**Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) pour l'année 2022 en eau potable.**

### Observation :

**Monsieur le Président** remercie le cabinet SOCAMA et plus particulièrement **Jean-François STARCK** pour sa participation.

# AC n°020/2023 – Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) 2022 en assainissement collectif

## Discussions et interventions :

**Patrice LAVISSE** présente le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif 2022 gérée en Affermage de 12 ans (01/09/2011 jusqu'au 31/08/2023).

PPS  
Collectivités

### S.I.A.E.P.A de La Région d'Arveyres

#### Service exploité en affermage

- Exploitant : LYONNAISE DES EAUX France / SUEZ
- Date d'effet : 1<sup>er</sup> septembre 2011
- Date de fin de contrat : 31 août 2023
- 2 avenants effectifs en 2022, avec prises d'effet respectives au 1/7/2015 et au 1/1/2020 (intégration de nouveaux équipements et de nouvelles communes)
- Avenant 3 signé en 2022, avec prise d'effet au 1/1/2023 (intégration de nouveaux ouvrages et prolongation de 4 mois du contrat jusqu'au 31/12/2023).

S  
I  
A  
E  
P  
A  
ARVEYRES

2

L'évolution du nombre d'habitants et du nombre d'abonnés (plus 273) montre une croissance de 4,8 %.

PPS  
Collectivités

#### Evolution du nombre d'usagers et du nombre d'habitants

S  
I  
A  
E  
P  
A  
ARVEYRES

•273 abonnés supplémentaires au 31/12/2022, soit une augmentation de 4,8 % en un an.

3

PPS  
Collectivités

#### Evolution du nombre d'usagers

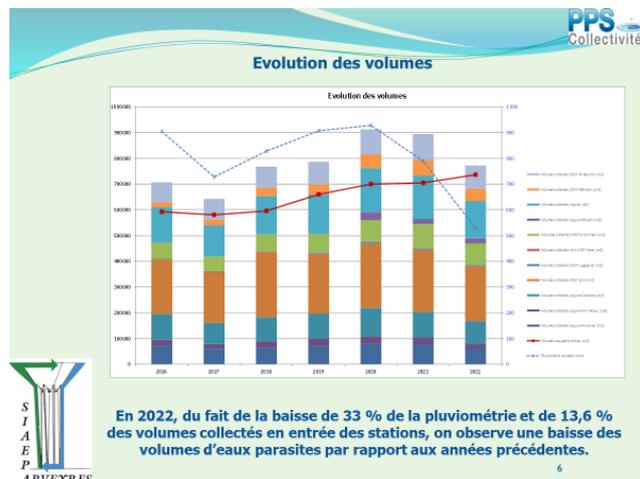
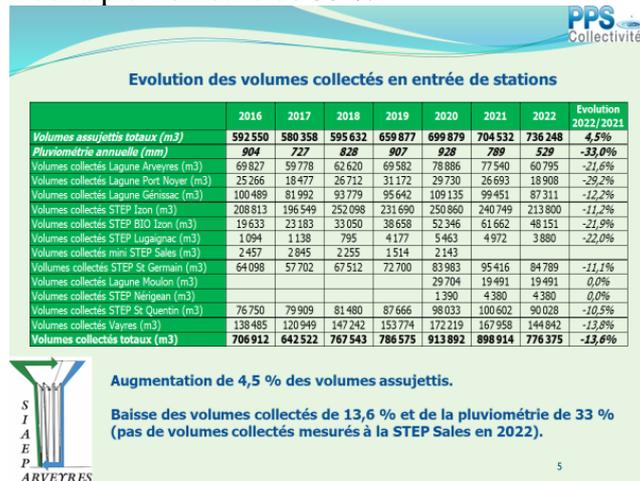
Nombre d'usagers par commune	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021	Répartition 2022 des usagers
Arveyres	625	631	694	713	713	717	729	764	788	792	0,5%	10,5%
Baron										77	22,2%	1,0%
Cadarsac	64	64	68	70	72	71	71	73	74	77	4,1%	1,0%
Génissac	446	447	482	501	506	511	520	539	567	591	4,2%	7,9%
Izon	1 631	1 698	1 881	1 969	2 009	2 185	2 364	2 408	2 432	2 466	1,4%	32,8%
Lugnignac	27	29	28	29	28	30	32	39	41	40	-2,4%	0,5%
Moulin										235	0,9%	3,2%
Nérigeon										19	0,0%	0,2%
St Germain du Puch	572	589	600	616	622	647	666	676	686	715	4,2%	9,5%
St Quentin de Baron	577	601	657	735	737	782	821	846	871	869	-0,2%	11,6%
Vayres	1 100	1 141	1 143	1 216	1 254	1 304	1 436	1 429	1 463	1 629	11,3%	21,7%
Total	5 042	5 200	5 543	5 849	5 941	6 247	6 639	7 046	7 239	7 512	3,8%	100,0%
Evolution N/N-1		2,7%	3,1%	6,6%	5,5%	1,6%	5,2%	6,3%	6,1%	2,7%	3,8%	

S  
I  
A  
E  
P  
A  
ARVEYRES

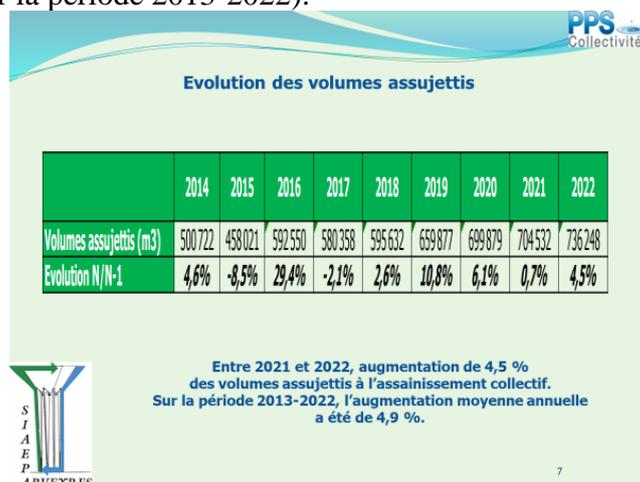
Les augmentations les plus importantes en %, ont été observées sur les communes de Baron et Vayres.

4

L'évolution des volumes collectés ont diminué de 13,6 % sur le dernier exercice notamment du fait de la diminution de la pluviométrie de 33 %.



L'évolution des volumes assujettis montre une augmentation de 4,5 % (augmentation moyenne de 4,9 % sur la période 2013-2022).



L'évolution de linéaire de conduites est en augmentation de 1,2 %.

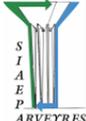
**PPS**  
Collectivités

### Evolution du linéaire de conduites

Répartition du linéaire de canalisations par type (ml)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refolement	0	0	0	56	56	56	56	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refolement	106 709	110 014	112 211	118 254	123 410	123 397	124 152	0,6%
Linéaire de réseau unitaire hors refolement	1 158	1 158	1 158	1 102	1 102	1 102	1 102	0,0%
Linéaire refolement	29 740	30 815	30 846	33 589	34 117	34 123	35 256	3,3%
Linéaire de réseau eaux traités	4 653	4 716	4 716	4 867	4 867	4 903	4 903	0,0%
Linéaire de réseau en trop-plein			6	6	6	6	6	0,0%
<b>Linéaire total</b>	<b>142 260</b>	<b>146 703</b>	<b>148 937</b>	<b>157 874</b>	<b>163 558</b>	<b>163 587</b>	<b>165 475</b>	<b>1,2%</b>

**Augmentation de 1,2 % du linéaire entre 2021 et 2022.**  
**68 Postes de Relèvement exploités et 4 centrales sous vide.**  
**535 bâches sous vide (inventaire RAD 2022 pour Izon et Vayres).**

8



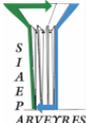
La capacité totale des équipements d'épuration est de 25 070 EH avec plusieurs non-conformités en 2022.

**PPS**  
Collectivités

### Capacité des 8 stations d'épuration et des 4 lagunes

Nom du site	année de mise en service	capacité de traitement (EH)
Lagune Arveyres	1988	1 800
Lagune Port Noyer	2002	600
Lagune Génissac	2009	1 800
STEP biodisque Izon-Vayres	2012	1 750
STEP Izon	2001	5 000
STEP Lugaignac	2010	300
Lagune Moulon	2008	700
STEP Nérigean	2019	350
mini STEP Sales	2004	70
STEP St Germain du Puch	2011	2 200
STEP St Quentin de Baron	2015	6 000
STEP Vayres +SV	2011	4 500
<b>Total</b>		<b>25 070</b>

9



**PPS**  
Collectivités

### Non-conformités des rejets en 2022

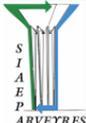
Le rejet de la lagune d'Arveyres Bourg a été non conforme en DBO5 et MES, lors du bilan du 3/10/2022 (présence d'un bloom algal).

Le rejet de la lagune d'Arveyres Port du Noyer, a été non conforme le 3/5/2022 (mesure rédhibitoire sur le paramètre MES).

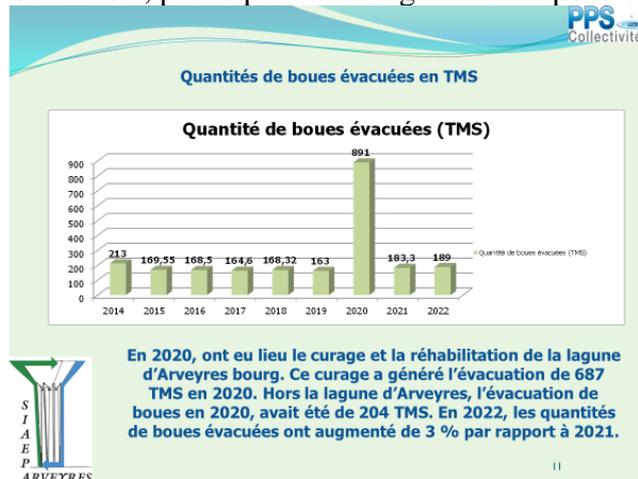
Le rejet de la lagune de Moulon est non conforme (absence de rejet de la lagune 2 vers la lagune 3 puis vers le ruisseau).

Le rejet de la STEP Izon biodisques a été non conforme en DBO5 et DCO, lors du bilan du 17/11/2022.

10



Les quantités de boues évacuées sont stables sauf en 2020 qui a vu le curage du Lagunage du Bourg d'ARVEYRES se réaliser, provoquant une augmentation ponctuelle des volumes.



La facture 120 m<sup>3</sup> a baissé de 0,6 % (> 2 €) pour une inflation de 5,2 %. Seule la part délégataire a diminué du fait de l'avenant n°3.

**PPS**  
Collectivités

### Evolution de la facture 120 m<sup>3</sup>

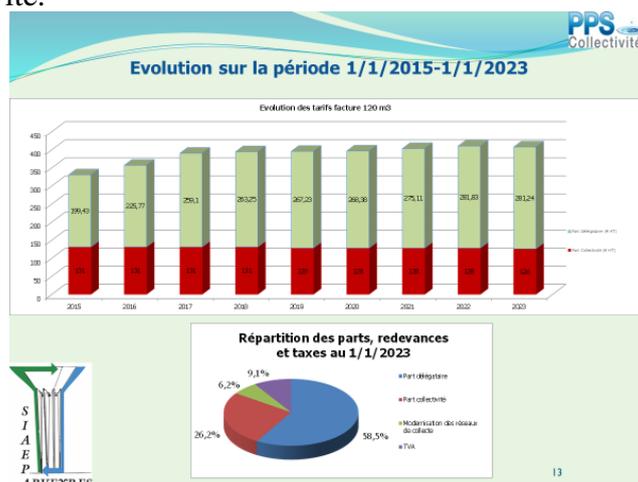
Facture 120 m <sup>3</sup>	Qté	PU au 01/01/2022	PU au 01/01/2023	Montant au 1/1/2022	Montant au 1/1/2023	Evolution
<b>Part délégataire</b>						
Part fixe : Abonnement (€)	1	73,20	77,66	73,20	77,66	6,1%
Part proportionnelle : Consommation (€/m <sup>3</sup> )	120	1,7386	1,6965	208,63	203,58	-2,4%
<b>Part collectivité</b>						
Part fixe : Abonnement (€)	1	32	30	32,00	30,00	-6,3%
Part proportionnelle : Consommation (€/m <sup>3</sup> )	120	0,8000	0,8000	96,00	96,00	0,0%
<b>Redevances et taxes</b>						
Modernisation des réseaux de collecte (€/m <sup>3</sup> )	120	0,2500	0,2500	30,00	30,00	0,0%
<b>Sous-total en € HT</b>				<b>439,83</b>	<b>437,24</b>	-0,6%
TVA en €		10,0%	10,0%	43,98	43,72	-0,6%
<b>Total en € TTC</b>				<b>483,82</b>	<b>480,96</b>	-0,6%
Soit Prix théorique en €/m <sup>3</sup>				4,032	4,008	-0,6%

La facture 120 m<sup>3</sup> a baissé de 0,6 % entre le 1/1/2022 et le 1/1/2023 (effet de l'avenant 3 sur la part proportionnelle SUEZ et de la baisse de la part fixe syndicale).

En 2022, le taux d'inflation a été de 5,2 %.

12

La répartition des parts montre que 58 % de la facture est perçue pour le délégataire contre 26 % pour la collectivité.



Les recettes de la collectivité ont baissé de 0,9 % soit 860 546 € en 2022 exclusivement due à la diminution de la prime épuration.

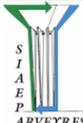
Les recettes de l'exploitant ont augmenté de 4,9 % soit 2 019 226 € en 2022.

**PPS**  
Collectivités

### Evolution des recettes

Recettes de la collectivité			
	2021	2022	variation 2022/2021
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances Eaux usées domestiques	964 820	987 990	2,4%
dont redevance modernisation réseaux	173 354	180 368	4,0%
dont facturation eaux usées	791 466	807 622	2,0%
Total recettes liées à la facturation des abonnés	964 820	987 990	2,4%
Autres recettes			
Primes pour épuration	77 020	52 924	-31,3%
<b>Recettes collectivité</b>	<b>868 486</b>	<b>860 546</b>	<b>-0,9%</b>
<b>Recettes Agence de l'Eau</b>	<b>173 354</b>	<b>180 368</b>	<b>4,0%</b>
Recettes de l'exploitant			
	2021	2022	variation 2022/2021
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	1 774 135	1 888 515	6,4%
dont abonnements	545 840	593 936	8,8%
dont partie proportionnelle	1 211 798	1 322 344	9,1%
dont variation de la part estimée	16 507	-27 765	-168,0%
Autres recettes			
Travaux attribués à titre exclusif	128 873	106 530	-17,3%
Autres produits accessoires	22 706	24 181	6,5%
<b>Total des recettes exploitant</b>	<b>1 925 714</b>	<b>2 019 226</b>	<b>4,9%</b>

14



**Patrice LAVISSE** présente les indicateurs de performance : taux de desserte, connaissance et gestion patrimoniale du réseau, qualité du rejet et conformité des boues.

**PPS**  
Collectivités

### Indicateurs de performance

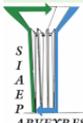
Le nombre d'abonnés potentiels s'élève à **9 551**, soit un taux de desserte de l'assainissement collectif de 79 %.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau	Barème	Points obtenus en 2021	Points obtenus en 2022	Variation
Valeur de l'indicateur	120	85	85	0%

Les rejets mesurés au vu des bilans réalisés en 2022, sont conformes à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015, sauf pour les lagunes d'Arveyres Bourg (bloom algal), Port du Noyer (1 mesure MES) et Moulon ainsi que pour la station biodisques d'Izon Vayres (casse biodisques).

Indicateur P206.3	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacués selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%	100%	100%	100%	100%

16



Les travaux engagés en 2022 et projetés en 2023 sont décrits ci-après :

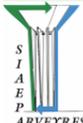
**PPS**  
Collectivités

### Travaux engagés en 2022

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Montant et nature des travaux engagés par la collectivité
Libellé	CA 2022
OP 1000 - Arveyres : Fonds libres	14 974,19 €
OP 1200 - Izon : Fonds libres	40 001,92 €
OP 1208 - Izon : Collecte Uchamp	412,15 €
OP 1218 - Izon : SAS IZONA	96 009,95 €
OP 1300 - Saint Germain du Puyh : Fonds libres	10 062,00 €
OP 1308 - Saint Germain du Puyh - Avenue du Stade	183 796,53 €
OP 1400 - Vayres : Fonds libres	4 128,00 €
OP 1408 - Vayres - Ligne 25	144 274,99 €
OP 1600 - Moulon : Fonds libres	7 629,00 €
OP 1700 - Saint Quentin de Baron : Fonds libres	20 551,80 €
OP 1800 - Toutes communes : Schéma directeurs	405,60 €
OP 2800 - Cadarsac : Fonds libres	3 655,50 €
OP 2803 - Cadarsac : Chemin de Canteloup	65 974,96 €
OP 3001 - Lugaigac : Réseau Le Pesty	281 985,11 €
<b>TOTAL</b>	<b>873 861,70 €</b>

Collectivité : 873 862 € de travaux  
Délégataire : 158 001 € de travaux de renouvellement et 349 902 € de travaux sur le réseau sous vide.

17



**Projets de travaux en 2023**

PPS  
Collectivités

Projets à l'étude  
2023 et programme  
pluriannuel :

4 755 k€

Libellé	Projets à l'étude et programme pluriannuel de travaux	
	TTC	BP 2023
OP 1000 - Arveyres : Fonds libres	40 000,00 €	
OP 1005 - Arveyres : Giratoire RD 1089	7 000,00 €	
OP 1006 - Arveyres : Réhabilitation Lagunage Port du Noyer	376 000,00 €	
OP 1100 - Cédeassac : Fonds libres	36 000,00 €	
OP 1200 - Izon : Fonds libres	150 000,00 €	
OP 1209 - Izon : Optimisation STEP IZON	100 000,00 €	
OP 1217 - Izon : Avenue d'Izon	432 000,00 €	
OP 1219 - Izon : SAS NEXITY IR	132 000,00 €	
OP 1220 - Izon : Domaine des Prades	75 000,00 €	
OP 1223 - Izon : Médiathèque	70 000,00 €	
OP 1224 - Izon : Chemin de Lavergne	270 000,00 €	
OP 1300 - Saint Germain du Buch : Fonds libres	60 000,00 €	
OP 1304 - Saint Germain du Buch : Collecte Sales / LD Marillac	600 000,00 €	
OP 1307 - Saint Germain du Buch : PR Pont de Gourgue et Le Comte	125 000,00 €	
OP 1308 - Saint Germain du Buch - Avenue du Stade	21 203,00 €	
OP 1400 - Vayres : Fonds libres	60 000,00 €	
OP 1410 - Vayres - Avenue de Libouane	204 520,00 €	
OP 1500 - Néngean : Fonds libres	10 000,00 €	
OP 1600 - Maulon : Fonds libres	10 000,00 €	
OP 1601 - Maulon : Réhabilitation Lagunage	480 000,00 €	
OP 1602 - Maulon - PR Moulin de Battant	50 000,00 €	
OP 1700 - Saint Quentin de Baron : Fonds libres	25 000,00 €	
OP 1707 - Saint Quentin de Baron / Baron : Route de Luchey	840 000,00 €	
OP 1800 - Toutes communes : Schéma directeurs	6 000,00 €	
OP 2800 - Cadarsac : Fonds libres	16 000,00 €	
OP 2803 - Cadarsac : Chemin de Cantoloup	250 000,00 €	
OP 3000 - Lugaignac : Fonds libres	5 000,00 €	
OP 3001 - Lugaignac : Réseau Le Perry	108 014,00 €	
OP 1801 - Diagnostic périodiques - Arveyres Izon St Germain du Buch St Quentin de Baron Vayres	200 000,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>4 754 737,00 €</b>	

18

La dette est en légère augmentation par rapport aux années précédentes.



Le nombre d'abandons de créances a augmenté en 2022.

**Actions de solidarité et de coopération décentralisée et volumes dégrèvés.**

PPS  
Collectivités

	2019	2020	2021	2022	Evo
Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	52	36	23	42	<b>82,6%</b>
Montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (part SUEZ)	2 967,20 €	3 106,17 €	2 013,93 €	4 053,05 €	<b>101,3%</b>

Dégrèvements	2020	2021	2022	evo 2022/2021
Nombre de demandes acceptées	96	112	112	0,0%
Volumes dégrèvés en m3	35 881	50 864	67 180	32,1%
Volume moyen par dégrèvement en m3	374	454	600	32,1%
Volumes assujettis AC en m3	699 879	704 532	736 248	4,5%
En % des volumes assujettis	5,1%	7,2%	9,1%	26,4%

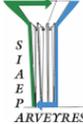
20

Le taux d'impayés de 3,35 % a augmenté et peut s'expliquer par la loi Brottes qui interdit la fermeture des branchements.

**PPS**  
Collectivités

### Taux d'impayés

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evol 2022/2021
Taux d'impayés	1,93%	1,07%	2,42%	<b>3,25%</b>	<b>2,98%</b>	<b>3,35%</b>	12,4%
Montant des Impayés TTC au 31/12/N	ND	ND	ND	ND	88 266 €	101 612 €	15,1%
Montant facturé TTC N-1					2 960 228 €	3 029 932 €	2,4%
Montant des créances irrécouvrables	17 962 €	17 409 €	42 799 €	13 531 €	44 185 €	54 972 €	24,4%
Montant des créances irrécouvrables hors travaux supérieures à 6 mois TTC	228 188 €	137 526 €	82 832 €	134 905 €			
Taux de créances irrécouvrables	0,75%	0,70%	1,55%	<b>0,48%</b>	<b>1,46%</b>	<b>1,70%</b>	16,4%



Le taux d'impayés 2022 est de nouveau en hausse par rapport à l'année précédente. Il atteint son niveau le plus élevé depuis le début du contrat à 3,35 %.

21

**Monsieur le Président** propose au vote ce RPQS 2022.

### Décision :

Le Président indique que le Cabinet Conseil PPS Collectivités, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services pour l'assainissement collectif.

Après en avoir délibérée, le Comité Syndical approuve à l'unanimité des présents ce Rapport Prix et la Qualité du Service pour l'année 2022.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 22

**Le Comité Syndical approuve à l'unanimité des présents le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) pour l'année 2022 en assainissement collectif.**

# ANC n°007/2023 – Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) 2022 en assainissement non collectif

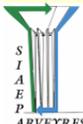
## Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** présente le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif 2022 exploité en Régie directe avec prestation de service sur 2022-2027.

### Caractérisation technique du service Mode de gestion

Service exploité en régie directe avec prestation de service

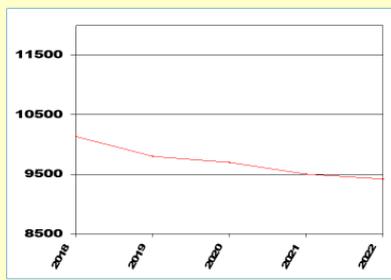
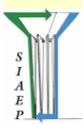
Période de contrôle des installations  
d'assainissement non collectif existantes :  
2022 - 2027



L'évolution du nombre d'habitants s'élevant à 9 419 montre une décroissance en 2022. Elle s'explique par les usagers qui se raccordent aux nouvelles tranches d'extension du réseau d'assainissement collectif et par le ralentissement des nouvelles constructions.

### Caractérisation technique du service Nombre d'habitants desservis par le SPANC

9 419 habitants desservis par le SPANC en 2022

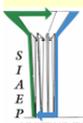



Les indices de mise en œuvre sont présentés ci-après :

### Caractérisation technique du service Indice de mise en œuvre

A : [Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif](#)

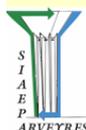
+ 20 : délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	+ 20
+ 20 : application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	+ 20
+ 30 : mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées de moins de dix ans	+ 30
+ 30 : mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	+ 30
<b>TOTAL SUR 100</b>	<b>100</b>



## Caractérisation technique du service Indice de mise en œuvre

B : Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif

+ 10 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0
+ 20 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	0
+ 30 : existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	0
<b>TOTAL SUR 60</b>	<b>0</b>



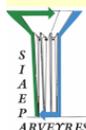
5

## Caractérisation technique du service Indice de mise en œuvre

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

$$A + B = 100$$

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice de mise en œuvre de l'ANC	100	100	100	100	100



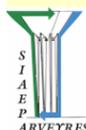
6

Le montant des redevances a évolué au 1<sup>er</sup> mai 2022 passant de 120 € à 135 €. Le contrôle de conception et de réalisation a été amalgamé en une prestation unique.

## Tarifs de l'assainissement et recettes du service Tarifs du contrôle de l'assainissement non collectif

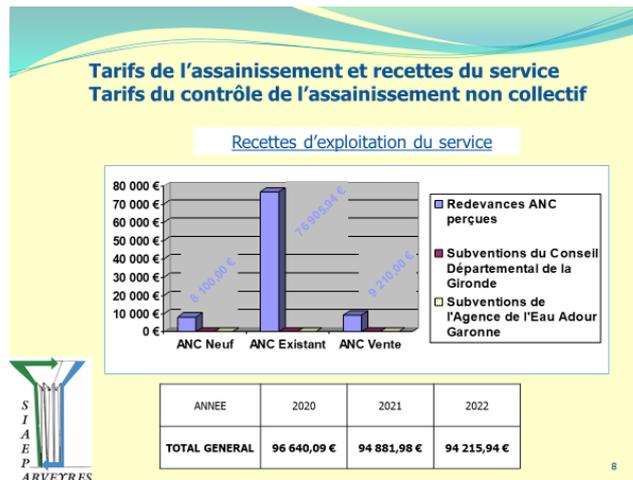
Redevances assainissement non collectif

Type d'installation	Type de contrôle	Montant de la redevance	Modalités de facturation
Installation neuve ou réhabilitée	Contrôle de conception et d'exécution	135 €	Facturé au propriétaire par un titre de recette
	Contrôle de bon fonctionnement et de bon entretien	135 €	6 annuités de 22,50 € chacune facturées à l'usager sur la facture d'eau correspondant à la relève
Installation existante	Contrôle lors d'une transaction immobilière	135 €	Facturé au demandeur par un titre de recette



7

Le total des redevances constituent l'essentiel des recettes d'exploitation du service qui s'élèvent 94 215,94 €.



Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est le seul indicateur de performance. Il est important de bien l'interpréter car il classe les installations non conformes ne présentant pas de dangers (sanitaires ou environnementales) comme conformes. Il est de 79,8 % en 2022 poursuivant son évolution depuis plusieurs années du fait notamment des réhabilitations volontaires ou suite à une transaction immobilière.

### Indicateur de performance Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

L'arrêté du 02 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement (NOR : DEVO0751365A) apporte une définition à ce taux :

« L'indicateur mesure le niveau de conformité du parc de dispositifs d'assainissement non collectif en zone d'assainissement non collectif. Exprimé en pourcentage, il est égal au rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service. »

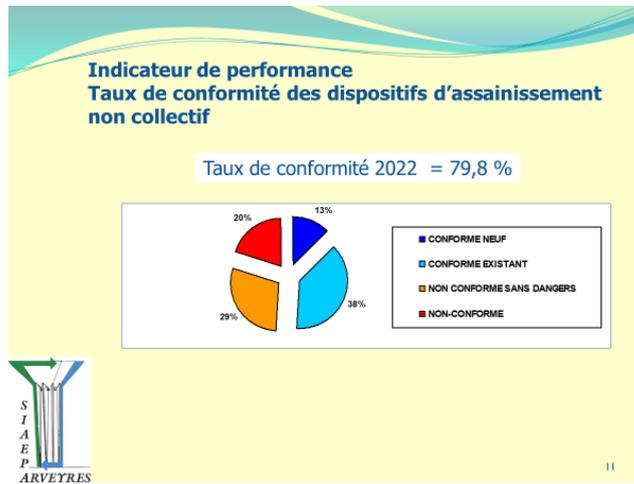
### Indicateur de performance Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

	CONTROLES REALISES JUGES CONFORMES (C)		CONTROLES REALISES JUGES NON CONFORMES SANS DANGERS (B)	NOMBRE TOTAL D'INSTALLATIONS CONTROLEES (D)
	NEUF	EXISTANT	EXISTANT	
<b>TOTAL</b>	825	2 438	1 866	6 427

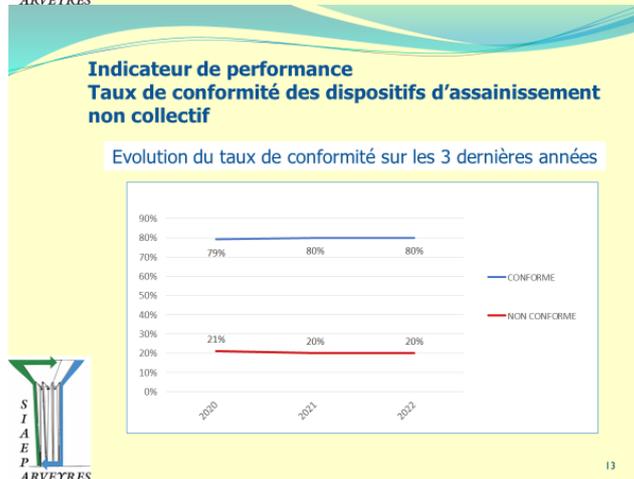
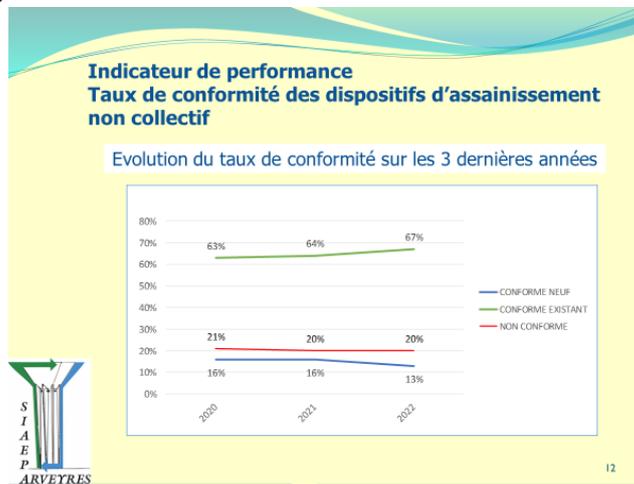
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité (C) + Nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (B) / Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (D) x 100

De ce fait, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (E) est :

**E = ((C+B) / D) \* 100 = 79,8 %**



Le taux de conformité sur les installations neuves a diminué par rapport à la tendance des années passées (moins de nouvelles constructions) au profit des installations existantes (amélioration du parc).

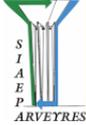


Le financement des investissements engagés sur l'exercice 2022 et projetés sur 2023 sont décrits ci-après :

**Financement des investissements**  
**Montant financiers des travaux réalisés pendant le dernier exercice budgétaire**

Dépenses d'investissement réalisées en 2022

Chapitre	Libellé	Mandats émis
21	Immobilisations corporelles	0,00 €

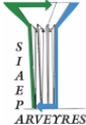


14

**Financement des investissements**  
**Montant financiers des travaux réalisés pendant le dernier exercice budgétaire**

Dépenses d'investissement prévues en 2023

Chapitre	Libellé	Montants budgétés
21	Immobilisations corporelles	22 000,00 €



15

**Monsieur le Président** propose au vote ce RPQS 2022.

**Décision :**

Le Président indique que notre collectivité a rédigé un projet de rapport pour l'assainissement non collectif.

Après en avoir délibérée, le Comité Syndical approuve à l'unanimité ce Rapport Prix et la Qualité du Service pour l'année 2022.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 22

**Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) pour l'année 2022 en assainissement non collectif.**

**Observation :**

**Jean-Luc LAMAISON et Mickaël HOUELBEK** quittent le Comité Syndical.

**Actualités**  
-  
**Travaux et Etudes**  
-  
**Réunion à l'attention de tous les Maires**

Monsieur le **Président** demande à **Monsieur le Directeur** de faire un point sur les travaux et les études.

Informations : Travaux à réceptionner –  
Eau potable / Assainissement collectif

- **IZON / VAYRES – RD 242 :**
- ✓ **Renouvellement de la canalisation d'eau potable et extension du réseau d'assainissement** par l'entreprise **GMTP** :
- ✓ Réception le 29 septembre 2023



16

**Monsieur le Directeur** précise que ce chantier réalisé par GMTP se s'est très bien déroulé malgré des conditions de circulation difficiles compte-tenu de l'important trafic routier. Ces travaux devaient intervenir avant les travaux de la commune d'IZON et la réfection de la voirie départementale.

Informations : Travaux à réceptionner –  
Eau potable

- **NERIGEAN – Secteur Bourg :**
- ✓ **Renouvellement de branchements d'eau potable** par l'entreprise **SUEZ** :
- ✓ Réception à prévoir



17

**Patrick BOMBEAU** indique les travaux sur les 70 branchements se sont terminés aujourd'hui.

**Monsieur le Directeur** précise que ce chantier réalisé par SUEZ s'est très bien déroulé.

---

Informations : Travaux en cours –

Assainissement collectif

- **Lagunage du Port du Noyer – ARVEYRES :**
- ✓ **Réhabilitation des lagunes 2 et 3 et remplacement du prétraitement par l'entreprise BUESA :**



*Géotube*



*Géotubes avec boues*

18

---

Informations : Travaux en cours –

Assainissement collectif

- **Lagunage du Port du Noyer – ARVEYRES :**
- ✓ **Réhabilitation des lagunes 2 et 3 et remplacement du prétraitement par l'entreprise BUESA SAS**
- ✓ Coût des travaux : 303 365,30 € H.T
- ✓ Durée : 3 mois (mi-août – mi-novembre 2023)

19

**Monsieur le Directeur** précise que ce chantier réalisé par BUESA se déroule bien malgré la quantité très importante de boues à curer et à évacuer.

---

Informations : Travaux en cours –

Assainissement collectif

- **Secteur Luchey – BARON :**
- ✓ **Extension du réseau de collecte sur 1 405 ml avec 3 postes de relevage**
- ✓ Coût des travaux :
  - 598 296,63 € HT (canalisations)
  - 102 121,12 € HT (postes de relevage)
- ✓ Durée : 6 mois (mi-septembre 2023 – mi-mars 2024)

20

**Monsieur le Directeur** précise que ce chantier réalisé par GMTP et CPB se déroule bien.

**Monsieur le Président** précise qu'une rencontre technique à l'attention des maires est prévue le jeudi 19 octobre prochain.

---

Information  
Mairies

- **Réunion à l'attention de tous les Maires**
- Gestion de la ressource en eau
  - ❖ Programme d'investissements
  - ❖ Campagne de sensibilisation aux économies d'eau
  - ❖ Suivi des volumes consommés – Déploiement de la Télérelève

**Jeudi 19 octobre 2023 à 9h30 au Bâtiment Syndical**

---

21

## Questions diverses

Monsieur le **Président** sollicite les membres présents sur les questions diverses.

Monsieur le **Président** propose de retenir une date pour le prochain Comité Syndical, à savoir, le jeudi 16 novembre 2023 dans la salle de réunion du Bâtiment Syndical (date à confirmer).

Monsieur le **Président** remercie les membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le Secrétaire de séance,



René PREVOT



Le Président,



Bernard GUILHEM